



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

## Tous contre un au cégep Lionel-Groulx

par Madeleine BERTHAULT

SAINTE-THERÈSE — Les quelque 1.600 étudiants du CEGEP Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, boycottent tous leurs cours aujourd'hui pour appuyer leurs 41 collègues de chimie qui sont "en guerre avec leur professeur" et qui veulent un nouveau professeur de chimie.

Hier, le boycottage a duré tout l'avant-midi et mercredi, pendant deux heures. Si cette action "graduelle" des étudiants n'amène pas la direction du collège à régler le problème à la satisfaction des étudiants, ces derniers promettent pour la semaine prochaine "une action beaucoup plus radicale".

C'est ce que nous avons appris, hier, au cours d'une conférence de

presse organisée par les étudiants, qui ont souligné que si le conflit s'éternise, plusieurs des finissants auront des difficultés à s'inscrire à l'université.

C'est vers le milieu de la première session que les étudiants ont commencé "à souffrir" du manque de disponibilité du professeur, ainsi que de sa méthode pédagogique...

Les étudiants reprochent notamment au professeur de vouloir former une élite car "ce n'est pas donné à tout le monde de comprendre la chimie". Face à une situation "intenable et stressante" les étudiants ont tenté de parler à leur professeur et de négocier mais "ça n'a rien donné". A la suite d'une assemblée générale les étudiants ont alors décidé d'adresser leurs

revendications à la direction du département, puis à la régie pédagogique.

Vers la fin du mois de janvier, on promet aux étudiants un nouveau professeur de chimie pour le 21 du même mois. Mais pas de professeur à cette date... Le directeur des services pédagogiques, M. Serge Perreault, annonce le 31 janvier que les étudiants auront un professeur à partir de lundi 4 février. Mais toujours pas de nouveau professeur. Il semble que le département de chimie s'y oppose...

C'est au cours d'une assemblée générale à laquelle participaient 1.200 étudiants que le débrayage graduel a été voté: neuf étudiants étaient contre; les autres pour.

## Augmentation moyenne du prix des logements

# La Régie limite la hausse à 5 p. cent

par Pierre-Paul GAGNE

Même en tenant compte de la hausse du prix de l'huile de chauffage, les frais encourus par les propriétaires de maisons d'appartements au Québec n'ont généralement pas augmenté de plus de 5 p. cent en 1973.

De tous les cas-types étudiés par un groupe d'économistes au service de la Régie des loyers, l'augmentation la plus élevée qu'on a rencontrée était d'environ 7 p. cent et la plus faible gravitait autour de 3,5 p. cent.

Ces chiffres ont été fournis à LA PRESSE, hier, par un porte-parole de la Régie des loyers, qui a précisé que

ce "taux d'inflation" pour 1973 était applicable pour la très grande majorité des maisons d'appartements au Québec.

En conséquence, il faudra donc s'attendre à ce que la majorité des augmentations de loyers permises cette année par la Régie, dans les cas où les locataires y auront déposé des plaintes formelles, se situent dans la même proportion, c'est-à-dire entre 3,5 et 7 p. cent.

Ces pourcentages sont toutefois beaucoup plus indicatifs qu'imprévisibles, car rien n'empêchera les administrateurs de la Régie des loyers dans certains cas, d'accorder des hausses supérieures à 27 p. cent ou de refuser

certaines augmentations même inférieures à 3 p. cent.

En réalité, tout dépendra du contexte dans lequel chaque plainte est logée: habitabilité générale des lieux, logement chauffé ou non par le propriétaire, endroit et âge de l'appartement, date de la dernière augmentation, etc...

Equipe

C'est une équipe d'économistes mise sur pied par la Régie des loyers pour établir des normes maximales d'augmentations permises des loyers pour les baux allant de mai 1974 à juin 1975 qui a publié ces statistiques.

Cette équipe, dirigée par M. Chap-  
Voir REGIE, page A 6

## Toronto: oui Montréal: ??

TORONTO (PC) — D'ici quelques années, les usagers des transports rapides de Toronto pourront payer leurs passages sur une base mensuelle.

Ils auront la possibilité d'acheter ou de louer des petites automobiles fonctionnant à l'électricité qui leur permettront de correspondre avec des autobus également mus à l'électricité ou de profiter d'un service de taxi bien organisé.

Le directeur général de l'Office de développement du transport ontarien, M. Ken Foley, a soutenu que ces possibilités sont plus près de la réalité que beaucoup de personnes ne l'imaginent.

L'Office, dont le nom anglais est Ontario Transportation Development Corp., n'existe que depuis trois mois, mais il a déjà abattu un travail considérable dans le domaine de la recherche et de la promotion d'une technologie nouvelle dans le domaine du transport de masse.

L'Office tente actuellement de mettre au point un système de train qui fonctionnerait sur le principe de la lévitation magnétique. Ce système inventé par une firme allemande de Munich permettrait de transporter une vingtaine de personnes à la fois dans des véhicules sans roue et sans chauff-

Voir TORONTO, page A 6

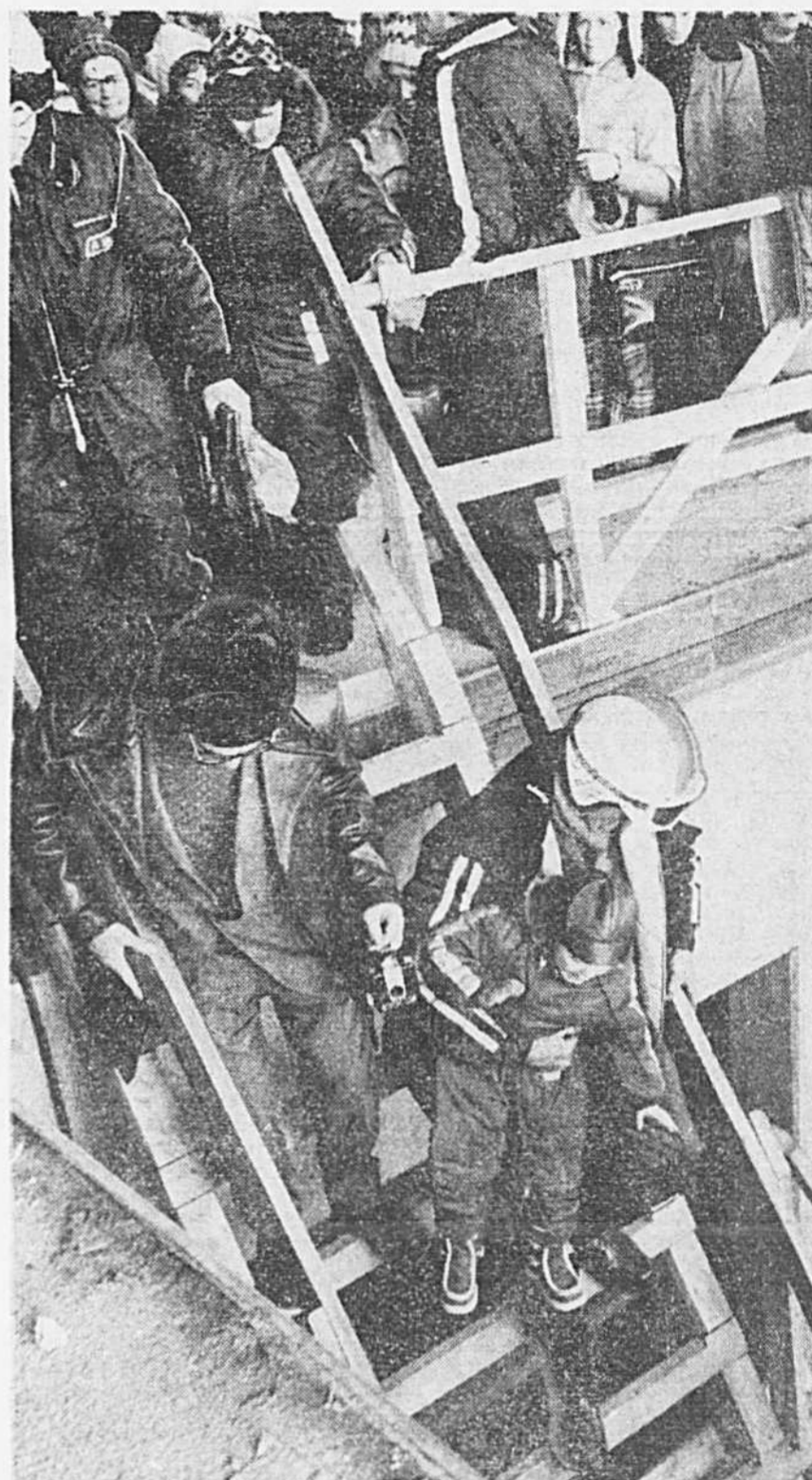


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les expropriés de Sainte-Scholastique ont occupé le chantier de construction de l'aéroport de Mirabel hier, provoquant ainsi un premier arrêt des travaux.

## Nouvelle offensive des expropriés de l'aéroport Mirabel

par Huguette LAPRISE

Au cri de "on ne construira pas un aéroport sur des terres non payées", quelque 500 expropriés de Ste-Scholastique ont provoqué, hier après-midi, le premier arrêt de travail sur le chantier de construction de l'aéroport de Mirabel depuis le début des travaux.

Les expropriés qui avaient gagné les chantiers en motoneige et en voiture ont envahi vers midi l'édifice principal de l'aérogare dont la construction devrait être terminée d'ici trois mois pour "casser la croûte". Devant le refus de quitter les lieux une heure plus tard, les contremaîtres ont donné l'ordre aux ouvriers de ne pas reprendre le travail. Quelque 500 personnes, des vieillards comme des enfants, circulaient librement sur les chantiers et on craignait pour leur sécurité.

En faisant ainsi ce qu'ils ont appelé le tour du propriétaire, les expropriés ont précisé qu'ils ne faisaient "qu'étudier les mesures à prendre dans l'éventualité d'un arrêt des travaux".

Ce geste avait pour but également d'accélérer les travaux du comité de conciliation bipartite (formé des représentants du gouvernement et de ceux des expropriés) qui a tenu des auditions publiques pendant trois mois et qui devait faire connaître les conclusions de son enquête la semaine dernière.

Mercredi soir, les expropriés ont tenu une assemblée au cours de laquelle ils ont réclamé que le comité fasse connaître ses recommandations d'ici le 25 février. A la suite de la manifestation sur les chantiers de l'aérogare, les expropriés se sont rendus en groupe remettre cet ultimatum au bureau de l'administration de Mirabel.

Leurs porte-parole ont souligné que cinq ans s'étaient écoulés depuis le décret de l'expropriation à Ste-Scholastique, que les règlements d'expropriations avaient été manipulés de façon crapuleuse, que six mois s'étaient écoulés depuis la formation du comité de conciliation et que par conséquent, il était plus que temps qu'ils aient enfin justice.

## Microfilms: Jean Lesage a négocié la transaction de \$400,000 pour Drouin

par Cyrille FELTEAU

Selon M. Gabriel Drouin, président et propriétaire de l'Institut Généalogique Drouin, les révélations que LA PRESSE publiait hier sur les transactions entre le ministre de la Justice du Québec et sa compagnie au sujet d'un contrat exclusif pour le microfilmage des registres d'état civil de la province "ne sont qu'un tissu de faussetés".

"Par exemple", nous a-t-il dit au téléphone de sa résidence de Laval-sur-le-Lac, "vous parlez d'un montant de \$500,000 que le gouvernement m'aurait donné, promis ou offert pour exécuter ce travail. Eh! bien! Ce n'est pas cela, ce n'est pas \$500,000.00..."

— "C'est combien, alors, lui avons-nous demandé?"

— Légère pause, un peu embarrassé, au bout du fil...

— "C'est quoi, M. Drouin, le vrai montant?"

— "C'est... \$400,000..."

— "Comme cela, vous admettez qu'il y a eu des tractations entre le Gouvernement du Québec et votre compagnie pour la production de microfilms des registres d'état civil de la province et qu'une entente a été conclue au montant de \$400,000?"

— "Il n'y a pas eu de vente, la vente dont vous parlez n'a pas été faite..."

— "Dans ce cas, M. Drouin, va-t-elle se faire et quand?"

— ...

— "Vous savez, mon ami, vous que je ne connais pas personnellement, mais dont j'ai beaucoup entendu parler en bien par mon bras droit, Gaston Gervais, j'ai eu un téléphone ce matin de Radio-Canada; ils voulaient venir à Laval-sur-le-Lac avec leurs caméras m'interviewer. J'ai refusé en leur disant que votre article était un tissu de faussetés... D'ailleurs, Jean Lesage m'a appelé ce matin de Québec pour me dire de vous appeler de sa part, parce qu'il vous connaît... C'est ce que je fais en ce moment..."

— "Oui, M. Drouin, je m'en aperçois. Mais comme cela, ce n'est pas faux que M. Jean Lesage, ancien premier ministre de la province, est

Voir MICROFILMS, page A 6

## Côté est au pied du mur

par Bernard MORRIER

La crédibilité du tavernier Jean-Jacques Côté a été sérieusement ébranlée hier, lorsque deux juges de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont manifesté leur scepticisme sur sa déposition, tandis que le procureur de la CECO réclamait pour sa part que la protection de la loi soit retirée au témoin.

Ces événements sont survenus à la fin de la dixième journée de témoignage de Côté, de qui le procureur Guy Dupré tentait d'obtenir, par un interrogatoire habile et tenace, une interprétation des propos tenus dans trois conversations téléphoniques mises en preuve la veille.

Truffés de nombreux trous de mé-

moire, les réponses évasives du tavernier, qui était hier d'humeur plutôt maussade, ont eu pour effet de soulever l'ire de Me Dupré qui, évaluant l'ensemble des 10 jours du témoin à la barre, s'est déclaré très insatisfait de ses réponses, tout en priant les commissaires de servir au témoin la mise en garde prévue par les règlements de la CECO et de lui retirer par le fait même la protection de la loi.

Le président de la CECO, le juge Rhéal Brunet, a répliqué que les commissaires allaient profiter des prochains jours pour relire tous les témoignages de Côté, que la demande de Me Dupré serait prise en considé-

Voir COTE, page A 6



M. Jean-Jacques COTE

### AUJOURD'HUI

L'argent c'est l'affaire de Wood Gundy — page C 1

**sport**  
-hebdo

— Cahier B



Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 3 sous la lettre A, 4 sous la lettre B, 10 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte \$2,161.20 pour une mise de \$1.00.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 3-4-10-9, mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite \$78.70 dollars pour chaque rite \$78.70 pour chaque mise de \$1.00. \$272,306.60 ont été partagés entre 63 prix dans l'ordre et 1,730 prix dans le désordre.

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles: B 8 à B 11
- Bandes dessinées: C 6
- BURTON-TAYLOR: C 9
- Cinéma: B 10
- Décès, naissances, etc.: D 14, D 15
- "Dites-moi, docteur": A 9
- Economie: C 1 à C 3
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: C 10
- Horoscope: A 8
- Informations étrangères: A 10
- Jardins et maisons: D 12
- Les maux de notre langue: C 12
- Mon Oeil sur Montréal: A 9
- "Mot-mystère": D 3
- Mots croisés: D 5
- Petites annonces: C 8 à C 11, D 2 à D 14
- Radio et télévision: C 6
- Sports: B 1 à B 6
- Tribunaux: D 2, D 14
- Vivre aujourd'hui: A 8, A 9

# mini-presse

## le monde

Le mini-sommet arabe d'Alger a décidé d'envoyer deux émissaires à Paris et à Washington. Les envoyés veulent s'informer des véritables intentions des USA à la suite de la conférence sur le pétrole tenue cette semaine. Les pays arabes attendraient le résultat de ces discussions avant de prendre des décisions fermes sur l'embargo pétrolier et le désengagement des forces syriennes sur le Golan. Le communiqué laconique publié à l'issue du sommet d'Alger en dit peu sur le résultat des délibérations.

De leur côté, les organisations palestiniennes se réunissent à Damas pour tenter de définir la position de la résistance à l'égard de la conférence de Genève et de la création éventuelle d'un Etat palestinien.

Dans l'affaire Watergate, le président Nixon a informé le procureur spécial Leon Jaworski qu'il ne

lui fournira plus de documents, considérant qu'il en a déjà suffisamment pour permettre aux grands jurys de terminer leur travail. Mais M. Jaworski estime que cette décision empêchera l'examen complet du scandale. Il a saisi la commission judiciaire du Sénat du refus présidentiel, mais n'a pas précisé s'il s'adresserait aux tribunaux pour obtenir les pièces qu'il juge nécessaires à la poursuite de ses travaux.

En Grande-Bretagne, le premier ministre Heath a rejeté le plan proposé par le chef travailliste, M. Wilson, pour régler la grève des mineurs, soit un sommet réunissant les leaders des trois principaux partis, les dirigeants syndicaux et patronaux. Les mineurs ont, de leur côté, rejeté l'appel de M. Heath de mettre fin à leur grève et ont renforcé leurs piquets de grève.

## le Canada

Les ministres de la Santé du Canada réunis à Ottawa, ont constaté qu'il ne manque pas de médecins au pays, mais qu'ils sont mal répartis sur le territoire par rapport aux bassins de populations. Les ministres ont promis de faire tout en leur possible pour corriger la situation.

Le ministre de Santé nationale, M. Marc Lalonde, a affirmé que l'acupuncture n'est pas une panacée à tous les maux, contrairement à l'impression qui se répand chez les Canadiens. Il a tenu à mettre la population en garde jusqu'à ce que l'on ait pu identifier toutes les possibilités de cette science.

La paralysie de l'industrie du vêtement pour hommes à Montréal s'est étendue à Toronto où 3.000 employés ont débrayé ce matin dans la capitale ontarienne. A Montréal, 6.000 employés sont en grève, 3.000 légalement.

ment à l'impression qui se répand chez les Canadiens. Il a tenu à mettre la population en garde jusqu'à ce que l'on ait pu identifier toutes les possibilités de cette science.

La paralysie de l'industrie du vêtement pour hommes à Montréal s'est étendue à Toronto où 3.000 employés ont débrayé ce matin dans la capitale ontarienne. A Montréal, 6.000 employés sont en grève, 3.000 légalement.

## le Québec

La querelle entre le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et la Confédération des sports du Québec s'envenime. Le ministre responsable du Haut-commissariat, M. Paul Phaneuf, vient de durcir sa position en annonçant qu'il optait pour une centrale administrative unique qui regrouperait, outre la CSQ, la Fédération québécoise de plein air et la Confédération des loisirs du Québec. La centrale sera administrée

par une corporation privée et autonome.

L'enquête publique sur l'incendie qui a fait pour \$1 million de dommage dans le métro, le 23 janvier dernier, débutera le 4 mars prochain. Comme, pour des raisons de santé, Me Michel Pothier ne pourra agir comme procureur auprès de la commission, c'est Me Jacques Marchesseault de Montréal qui le remplacera.

## métro

Les 310 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de l'aval sont en grève depuis minuit ce matin, à la suite de la rupture des négociations. La partie patronale s'est dit prête à négocier jour et nuit en présence du conciliateur. Les deux parties s'entendent pour dire que les points de divergence sont nombreux.

La CUM vient "placer" \$500.000 dans une campagne de promotion économique à travers les Etats-

Unis dans le but d'apporter de nouveaux investissements dans les villes de la région métropolitaine. Dans le cadre de cette offensive l'Office de l'expansion économique visitera l'Europe.

Trois policiers montréalais ont été envoyés à leur procès sous une accusation de voies de faits graves par le juge Roger Craig de la Cour correctionnelle. Ils sont accusés d'avoir battu un avocat, Me Jacques Riou,

## LA METEO

### Des frissons le long du dos...

Si vous éprouvez actuellement la désagréable sensation d'un frisson qui vous coure le long du dos, ne vous empressez pas trop d'aller voir votre médecin, croyant que vous venez d'être atteint d'une maladie mystérieuse.

Prenez vous en plutôt à ce système météorologique, composé d'une vague d'air froid et qui submerge le Québec, depuis hier.

Frisson? Alors, frissonnez ou frissonnez ensemble. C'est sûrement

ce que nous ferons ces jours prochains, puisque l'on ne prévoit pas de changement. Cette circulation générale d'air arctique devrait persister encore quelque temps.

Cependant, les chauds rayons de soleil reprennent maintenant de la vigueur et les températures seront à la hausse, mais au pas de tortue.

C'est toutefois encourageant, d'une certaine façon, puisqu'il n'y aura pas de problème de déneigement...

## à Montréal

AUJOURD'HUI  
Maximum : 0° — Minimum : -20°  
Temps clair et froid

DEMAIN  
Nébulosité croissante

## au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	-25	-5	Clair et froid	Nuageux
Outaouais	20	0	Clair et froid	Nébulosité croissante
Laurentides	20	0	Clair et froid	Nébulosité croissante
Cantons de l'Est	20	0	Clair et froid	Nébulosité croissante
Québec	20	0	Clair et froid	Nébulosité croissante
Rimouski	-15	-10	Ensoleillé	Pas de changement
Lac-Saint-Jean	-15	-10	Ensoleillé	Pas de changement
Baie-Comeau	-15	-10	Ensoleillé	Pas de changement
Sept-Îles	-15	-10	Ensoleillé	Pas de changement
Gaspé	-15	-10	Ensoleillé	Pas de changement

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Vancouver	40	50		
Edmonton	15	40		
Régina	10	25		
Winnipeg	5	25		
Toronto	5	15		
Saint-Jean	-5	15		
Halifax	0	15		
Charlottetown	0	10		
Saint-Jean	0	5		

## au Canada

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Colombie-Britannique	Pluie			
Alberta	Ensoleillé			
Saskatchewan	Ensoleillé			
Manitoba	Ensoleillé			
Ontario	Ensoleillé			
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé			
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé			
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé			
Terre-Neuve	Neige locale			

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Vancouver	40	50		
Edmonton	15	40		
Régina	10	25		
Winnipeg	5	25		
Toronto	5	15		
Saint-Jean	-5	15		
Halifax	0	15		
Charlottetown	0	10		
Saint-Jean	0	5		

## si vous partez

Aux Etats-Unis			
	Min.	Max.	
New York	49	66	Chicago 22 34
Washington	30	42	San Francisco 45 61
Boston			Los Angeles 45 69
Vers les capitales			
Paris	41		Moscou 30
Londres	46		Stockholm 34
Rome	48		Tokyo 36
Berlin	43		Athènes 59
Amsterdam	39		Casablanca 50
Bruxelles	41		Genève 30
Madrid	45		Le Caire 55
Vers les plages			
Acapulco	73	86	Bermudes 59 72
México	46	73	Rio de Janeiro 73 83
			Nassau 48 77

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

Aux Etats-Unis			
	Min.	Max.	
New York	49	66	Chicago 22 34
Washington	30	42	San Francisco 45 61
Boston			Los Angeles 45 69
Vers les capitales			
Paris	41		Moscou 30
Londres	46		Stockholm 34
Rome	48		Tokyo 36
Berlin	43		Athènes 59
Amsterdam	39		Casablanca 50
Bruxelles	41		Genève 30
Madrid	45		Le Caire 55
Vers les plages			
Acapulco	73	86	Bermudes 59 72
México	46	73	Rio de Janeiro 73 83
			Nassau 48 77

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

## LES RUSSES ÉCRIVENT.



SUITE PAGE 4

(Droits réservés)

# Ce ne sont pas les médecins qui manquent: ils sont mal "répartis"

par Marcel DESJARDINS de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Ce n'est pas le nombre de médecins qui fait défaut au Canada, c'est la façon dont ils "sont répartis" sur le territoire.

C'est la conclusion à laquelle les ministres de la Santé du Canada en sont venus, hier, au terme d'une réunion de deux jours durant laquelle les problèmes proprement dits de santé ont eu la nette préférence sur le financement des frais de santé, un fait inusité dans les annales des récentes rencontres du même genre.

Par conséquent, les ministres de la Santé considèrent qu'ils devront bientôt adopter une politique qui assurera "une meilleure répartition des services de médecins, notamment en milieu rural", mesure qui aurait pour effet d'assurer la disponibilité de médecins spécialistes en fonctions des besoins de la collectivité.

Plusieurs des ministres présents ont reconnu que beaucoup de Canadiens devaient attendre un mois ou plus avant d'obtenir un rendez-vous chez le médecin et que cette situation n'est pas très agréable.

Les ministres, sans s'engager dans le temps, croient qu'il faudrait envisager "des systèmes de quota de médecins par région" le tout doublé d'un recrutement approprié d'étudiants en médecine et de restrictions à l'immigration de médecins au Canada.

"Les ministres, lit-on dans le communiqué final, se proposent de discuter de cette question avec tous les organismes appropriés, notamment les collègues et, facultés de médecins de même que les organismes professionnels intéressés."

Rien n'indique, par conséquent, que le système de quota revêt un caractère d'urgence particulière. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social, M. Marc Lalonde, a d'ailleurs tenu à préciser que cette mesure relevait essentiellement des provinces et que le rôle du gouvernement fédéral était confiné dans les normes et les

règles régissant l'arrivée au pays de médecins étrangers.

### Les besoins

A ce sujet, Mlle Lise Bacon, ministre d'Etat aux Affaires sociales, a expliqué que le Québec pouvait désormais produire tous les médecins dont il avait besoin et qu'il interviendrait probablement pour contrôler l'arrivée de médecins étrangers chez lui.

Selon Mlle Bacon, en 1972, 52 pour cent des médecins résidents étaient étrangers alors que ce pourcentage était de 22 à 29 pour cent chez les internes.

Au 31 décembre dernier, la proportion de médecins par rapport à la population active était de 1 sur 663, ce qui, de l'avis des ministres de la Santé, se compare favorablement avec le reste du monde.

"Ainsi, concluent-ils, les universités canadiennes auront formé suffisamment de médecins pour que l'on puisse maintenir le rapport médecin/population à un niveau, sinon supérieur, tout au moins aussi élevé, et ce, tenant compte du taux actuel de retrait (décès, maladie, retraite) sans tenir compte des possibilités de recours à l'immigration."

Les ministres se sont fixés deux autres objectifs quant au personnel médical canadien.

Tout d'abord, ils chercheront à atteindre un meilleur équilibre entre les besoins en médecine de tous genres, cela en tenant compte de l'effectif paramédical et des ressources qu'offrent les facultés de médecine et d'immigration.

Deuxièmement, ils accorderont une plus haute priorité aux jeunes qui souhaitent embrasser cette profession et aux jeunes médecins qui entendent exercer leur profession au Canada.

### Les frais

Au sortir de cette conférence, M. Lalonde et ses collègues étaient visiblement heureux d'avoir évité la traditionnelle discussion stérile sur le financement des frais de santé.

# Les sièges sociaux ne nous aiment pas...

QUEBEC (PC) — Les sièges sociaux des grandes sociétés à Montréal recrutent peu d'employés de langue française comparativement au chiffre de la population francophone de cette ville, et la langue qui y est en usage sans contester l'anglais.

Telles sont les observations contenues dans un mémoire soumis à la Commission sur le statut du français dans la province de Québec.

Le mémoire, préparé par M. Jean-Maurice Vaudelle, soutient que le gouvernement du Québec a peu de chance de modifier cette situation, constamment soumis qu'il est aux pressions exercées par les grandes sociétés qui le menacent de transporter leurs pénates dans une autre province et de mettre leurs investissements en sourdine.

Cependant, les attitudes de plus en plus agressives adoptées dans le monde occidental contre les sociétés multinationales font que les positions du gouvernement ne sont peut-être pas aussi faibles qu'elles le semblent à premier abord.

La menace d'établissement ou de nationalisation pourrait aider les autorités québécoises à convaincre les sociétés nationales qu'il y a de leur intérêt de respecter davantage le caractère du milieu québécois et de faire davantage appel aux ressources humaines du Québec.

Le document soumis à la Commission par M. Vaudelle est le résultat de recherches menées auprès de 10 sièges sociaux de grandes sociétés installées dans la métropole.

### A 70 pour cent anglophone

Le rapport indique que 71 pour cent de la main-d'oeuvre des sièges sociaux sont anglophones et que 21 pour cent de ce personnel est recruté hors du Québec.

Parmi les employés recrutés hors du Québec, 58 pour cent seulement touchent un salaire annuel inférieur à \$10.000. Par ailleurs, ces employés touchent, dans une proportion de 45,5 pour cent, un traitement annuel de \$22.000 et plus.

De plus, pour six employés des sièges sociaux des grandes corporations touchant \$22.000 par année, un seulement est francophone.

"Plus le salaire monte, dit le document de M. Vaudelle, moins les francophones sont nombreux."

### Paradoxe

Dans son mémoire, M. Vaudelle note, ce qui est paradoxal, que les grandes sociétés étrangères, même si elles sont de langue anglaise, sont plus portées vers les francophones que les entreprises canadiennes elles-mêmes.

Le contentieux fédéral-provincial sur le financement des frais de santé n'est pas résolu pour autant. Il est pendant et les fonctionnaires s'en occupent dans l'espoir de trouver une formule qui plaira à tout le monde. La dernière proposition fédérale avancée en mai dernier avait été rejetée d'emblée par les provinces.

Cette fois les ministres ont consacré tous leurs entretiens aux grands problèmes de santé qui confrontent le Canada.

Voici un énoncé des conclusions qui suivent ces deux journées de discussions auxquelles le Québec était représenté par la délégation la plus nombreuse, soit neuf personnes dont M. Donald Brennan, le garde du corps personnel du ministre d'Etat Lise Bacon.

● création éventuelle d'une enquête nationale sur l'état général de santé des Canadiens (la dernière remonte à 1950-51 et elle est complètement dépassée);

● définition de nouveaux objectifs de prévention dans le domaine de la santé, sujet qui fera peut-être éventuellement l'objet d'un livre blanc ou d'une nouvelle politique générale de la part du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social;

● mesures visant à encourager l'usage des ceintures de sécurité dans les voitures afin de réduire par 15 pour cent les accidents de la route pendant les cinq prochaines années;

● transformation de la loi fédérale sur les médicaments brevetés afin entre autres de permettre un étiquetage plus détaillé des produits pharmaceutiques vendus sans ordonnance;

● libéralisation des pratiques en cours dans les pharmacies afin que l'on puisse éventuellement afficher dans les pharmacies le prix des médicaments vendus par ordonnance, histoire de permettre aux consommateurs de comparer les prix en vigueur d'un établissement à l'autre;

● assouplissement tel que prévu depuis la publication du dernier rapport LeDain de la loi régissant les délits de possession de mari et de haschisch afin d'appliquer des sanctions plus sévères aux trafiquants de toutes espèces;

● suite à l'enquête Nutrition-Canada, les ministres ont convenu d'une réglementation plus sévère concernant les aliments, de programmes visant à enrichir les denrées alimentaires; de l'établissement de normes régissant les succédanés et la préparation de plats cuisinés et de la mise sur pied de programmes d'éducation alimentaire;

# Ottawa appuie le programme d'expansion de Radio-Canada

TORONTO (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a annoncé, hier, sa décision de gouvernement fédéral de mettre en oeuvre un vaste programme visant à permettre à Radio-Canada d'offrir les services nationaux de radio et de télévision à plus de 300 localités canadiennes où ces services sont insuffisants ou inexistant.

Alors qu'il prenait la parole à l'Institut polytechnique Ryerson, de Toronto, M. Faulkner a précisé que ce programme accéléré d'extension des services de la société d'Etat, devant entraîner des dépenses de l'ordre de \$50 millions au cours d'une période de cinq ans, permettra à quelque 800.000 à 900.000 Canadiens de bénéficier des services complets du réseau de radio-télévision.

Le programme vise à offrir le plus rapidement possible des services de

les ministres considèrent également que les services ambulanciers devraient faire partie intégrante du système de santé.

# L'acupuncture inquiète les ministres

par Marcel DESJARDINS de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le mythe qui est en voie de s'installer autour de l'acupuncture au Canada inquiète les ministres de la Santé du pays.

Ces derniers l'ont avoué, hier, dans la capitale canadienne au terme d'une rencontre de deux jours.

"L'acupuncture n'est pas une panacée à tous les maux contrairement à l'impression qui se répand présentement chez les Canadiens", a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde.

Le ministre Lalonde et ses collègues, tout en reconnaissant l'intérêt croissant de la collectivité canadienne à l'égard de l'acupuncture, s'interrogent néanmoins sur l'usage que l'on fait de cette science en certains milieux.

Ainsi, à Vancouver, une école offrait récemment des cours par correspondance à 200 personnes, qui ne sont pas médecins, afin d'en faire éventuellement des praticiens de l'acupuncture.

A Montréal, le ministre suit de près les activités de l'Association d'acupuncture du Québec qui, en l'espace de 4 à 6 semaines offre à des "non médecins" l'occasion de devenir des spécialistes de l'acupuncture.

"Il importe, concluent les ministres, d'établir une distinction entre l'acupuncture appliquée en tant que traitement pour un certain nombre de maladies, et l'acupuncture, en tant qu'analgesique pour soulager la douleur.

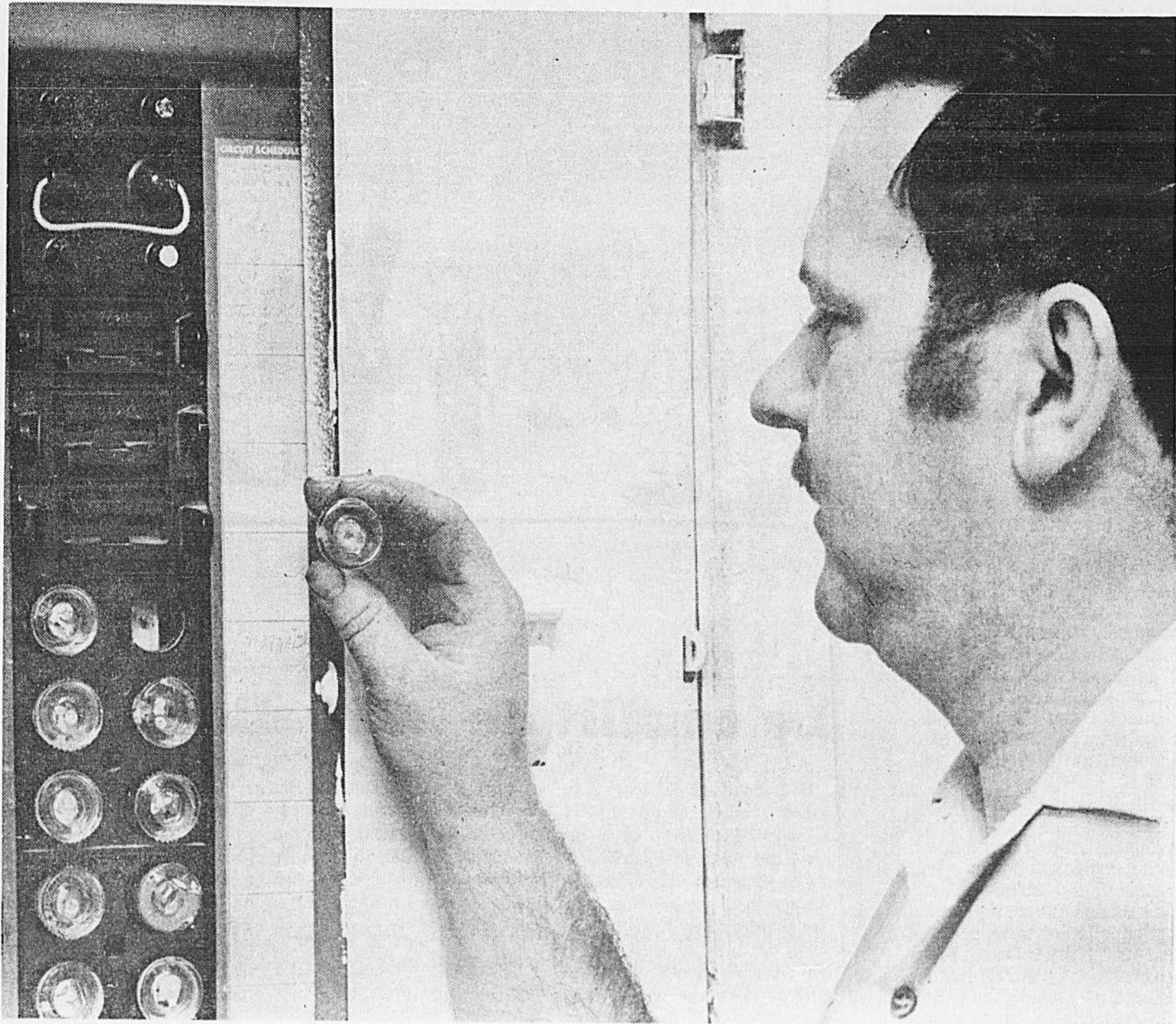
"De l'avis des ministres de la Santé, lit-on dans le communiqué publié à l'issue de la conférence, l'acupuncture n'aurait d'autre utilité, en ce moment, que celle de soulager la douleur. Un certain nombre d'études expérimentales sont actuellement en cours au Canada, et la recherche dans ce domaine est appelée à s'intensifier davantage, lorsque dix anesthésistes canadiens rentreront en mai d'un stage d'études en Chine."

radiodiffusion aux localités d'au moins 500 habitants qui peuvent être desservies par un émetteur.

M. Faulkner a fait savoir que bien que le programme ne prévoit pas de facilités de production pour la programmation locale des nouvelles stations, "il permettra une diffusion supplémentaire à l'intérieur de ces régions en contribuant aux échanges de l'information culturelle et régionale tout comme des variétés".

Le nom des localités qui seront touchées par ce programme sera dévoilé au fur et à mesure que les demandes de permis seront présentées au Conseil de la radio-télévision canadienne.

Les critères de sélection tiendront compte de la population à desservir, des capitaux à engager et des coûts de fonctionnement, de la pérennité provinciale et de l'isolement géographique et culturel.



M. Philippe Lemieux, 3182, rue Delorme, exhibe le fusible que la surcharge de courant a troué.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

## Une panne de courant fait "sauter" des téléviseurs

par Jacques GAGNON

Un fil de 25,000 volts tombe sur un fil secondaire de 4,000 volts, ce qui occasionne un coup de surcharge électrique dans un secteur de Sainte-Marthe-sur-le-lac, près de Saint-Eustache. Des familles entendent comme des coups de fusil, des fusibles sautent, au moins cinq téléviseurs s'éteignent en fumée et il s'ensuit une panne qui dure de 11h35 à 15h40, mercredi.

Vandalisme ou accident?

C'est la question que l'on se pose à l'Hydro-Québec après avoir constaté que la rupture du fil de 25 kv est attribuable à un isolateur brisé.

Lorsqu'on découvre un isolateur brisé par une belle journée ensoleillée comme c'était le cas mercredi, on ne peut faire autrement que soupçonner un acte de vandalisme.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec a d'ailleurs rappelé à LA PRESSE que l'année dernière, à ce temps-ci, 16,000 abonnés avaient été privés d'électricité dans le secteur de Rawdon, vers 14 h, un beau sa-

medi après-midi, à cause du bris d'un isolateur sur une ligne à haute tension. L'enquête a prouvé qu'il s'agissait d'un acte de vandalisme causé par un motoneigiste. La preuve: une piste fraîche de motoneige et des douilles de cartouches.

Dans le cas de la panne de mercredi, l'enquête se poursuit.

Encore une autre!

Mais les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-lac ignoraient ces détails lorsque nous les avons rencontrés, hier après-midi. Pour eux, ce n'était qu'une autre des nombreuses pannes dont ils sont régulièrement les victimes, avec la distinction que celle-là était d'un genre nouveau, plus inquiétant.

"J'ai eu peur. J'ai entendu comme un coup de carabine. Pouf! Les fusibles du poêle venaient de sauter. Le téléviseur dégageait de la fumée. Je suis partie en courant fermer le coupe-circuit", raconte Mme André Painchaud, 3181, rue Delorme, à Sainte-Marthe-sur-le-lac,

dont le téléviseur couleur n'était vieux que de 15 jours.

Au numéro 3182, M. Philippe Lemieux exhibe un fusible grillé dont la pointe est trouée. Son téléviseur est également grillé.

Au 3179, M. René Viau déplore également l'arrêt de fonctionnement de son téléviseur couleur.

Autre téléviseur couleur brûlé au 3174, chez M. James Glendenning. "Ça fait du bruit comme un pétard", déclare-t-il. Depuis ce temps, les lumières ne cessent de clignoter dans sa maison. Il attendait la venue d'un électricien.

On rapporte d'autres téléviseurs brûlés au 3177, rue Delorme et au 91 de la 37e avenue.

Dans la 40e avenue, un citoyen a rapporté à la police avoir vu des étincelles sortir d'un toit.

Les citoyens victimes de cette surcharge de courant doivent se réunir pour faire parvenir ensemble à l'Hydro-Québec la liste des dommages qu'ils ont subis.

Pour ce qui est des nombreuses pannes de courant, d'une durée de

une à 24 heures, qui causent des problèmes de chauffage en hiver et des maux de tête aux propriétaires de congélateurs pendant l'été, le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Roger Cofsky, en a déjà fait part directement au président de l'Hydro-Québec, dans une lettre en date du 29 août dernier.

Le porte-parole de l'Hydro-Québec a expliqué à LA PRESSE qu'une partie du problème vient de l'opposition virulente que font certains propriétaires à l'émondage.

L'autre partie du problème est attribuable à la mise à la terre (ground). Le sol de Sainte-Marthe-sur-le-lac ne serait pas suffisamment réceptif, par exemple, à l'énergie générée par un éclair. Cette énergie resterait donc en suspens dans les fils, ce qui serait suffisant pour les brûler ou encore pour faire sauter les transformateurs.

L'Hydro-Québec n'ignore pas le problème et a d'ailleurs un budget de \$20 millions pour améliorer le service dans la région des Laurentides, en 1974.

## Le transport en commun en grève à Laval

par Pierre OUMET

Les 310 chauffeurs d'autobus de la Compagnie de transport de Laval se sont mis en grève à minuit, ce matin, à la suite de la rupture des négociations avec la compagnie.

"Il est fort possible qu'il y ait de la politique municipale là-dessous", a déclaré M. Philippe Lavoie, porte-parole du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la CTL (CSN).

"Les types à la table de négociations n'ont pas de mandat de personne et au fond, on ne sait pas à qui on parle. Je crois personnellement qu'il y a deux hypothèses: ou bien, la commission veut justifier sa position auprès du maire Lucien Paiement, ou bien le maire lui-même se sert de cela pour justifier une hausse de taxes".

On sait que le budget présenté par la CTL à la ville a été refusé par le conseil municipal.

Les négociations ont été rompues mardi à 16 heures.

"La grève peut être très courte ou très longue", a dit M. Lavoie, "ça dépend de l'attitude de la compagnie qui, jusqu'à maintenant, nous a offert rien, rien. On nous a présenté un demi-projet de convention. Ils possèdent notre projet de convention collective depuis le 8 juillet dernier et quant à eux, ils ne nous ont remis le leur que le 4 février dernier. Ce projet ne contient absolument rien, malgré que ce soit une brique".

Les employés devaient tenir une assemblée à minuit à Pont-Viau.

Par ailleurs, le président de la Commission de transport de Laval, M. Léo Beaulieu, a déclaré, hier soir, que les chauffeurs avaient commencé à rentrer leurs véhicules dans les garages. "Nous souhaitons que le conflit se règle rapidement. Nous sommes à la disposition du conciliateur jour et nuit. Les négociations ont échoué sur tous les points, particulièrement sur les clauses normatives".

Pour sa part, le représentant syndical, M. Lavoie, a dit: "Les clauses 1 à 49 sont en litige".

Le syndicat réclame la reconduction de la convention actuelle au chapitre des conditions de travail mais exige des améliorations sur les bénéfices marginaux: vacances, fêtes, assurance-maladie.

Actuellement, les chauffeurs d'autobus de Laval gagnent en moyenne \$140 par semaine pour 45 heures de travail. Ils réclament une convention d'une durée de 24 mois.

La compagnie n'a pas présenté d'offre salariale jusqu'à maintenant. Le conciliateur est M. Maurice Boisvert.

Mercredi, le maire de Laval, le Dr Lucien Paiement, a déclaré à LA PRESSE, qu'il souhaitait vivement le règlement du conflit qui oppose la CTL à ses employés.

"Comme vous le savez, a dit le maire de Laval, je suis très soucieux du transport public à Laval et je souhaite ardemment que les employés n'aillent pas en grève. Je n'ai participé en aucune façon à la négociation".

## \$300,000 pour "vendre" Montréal aux Etats-Unis

par Florian BERNARD

La Communauté urbaine de Montréal vient de lancer une vaste offensive de promotion économique à travers les grands centres américains, dans le but d'amener de nouveaux investisseurs dans les villes de la région métropolitaine.

Cette campagne est menée conjointement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et les Maisons du Québec situées dans les grands centres. La participation financière de la CUM, au chapitre de l'itinéraire et de la prospection, s'élèvera à \$300,000 en 1974. Le budget global de l'entreprise, au niveau de la CUM, dépassera le demi-million d'ici la fin de l'année.

Le directeur de l'Office d'expansion économique de la CUM, M. Jean-Guy Caron, assisté d'un commissaire industriel, M. André Legault, est déjà en tournée nord-américaine depuis le 11 février dernier.

Ce périple comprend les villes de Dallas, Houston, Los Angeles, San Francisco et New York. Il se terminera le 23 février prochain. Un nouveau circuit sera alors immédiatement amorcé, et il en sera ainsi durant toute l'année.

Nouvelle-Angleterre

Un premier circuit a été complété, au tout début de l'année, comprenant la Nouvelle-Angleterre et, en particulier, la région de Boston. Simultanément, les "ambassadeurs économiques" de la CUM ont fait une percée à Toronto.

Lorsque la CUM aura terminé son quadrillage des principales villes américaines, elle entreprendra la prospection du Japon et des principales villes de la Communauté européenne, dont Paris, Bruxelles, Rome, Milan, Madrid et Londres.

Cette offensive se poursuivra en 1975, avec un budget accru, de façon à profiter au maximum de l'impact suscité par la tenue des Jeux olympiques.

Un troisième commissaire, M. Louis Petitpas, fera partie de l'équipe d'itinérance, tandis que 7 autres employés demeureront à Montréal pour recevoir les investisseurs ou les personnes intéressées dans des projets particuliers.

"Vendre" Montréal au monde

Le but de cette offensive économique est d'amener le plus grand nombre d'investisseurs possible dans la région métropolitaine. Les représentants de la CUM multiplieront les contacts avec les milieux d'affaires, les industriels, les chambres de commerce, les ministères étrangers, les promoteurs, les banques, les groupes financiers, etc.

Ils apportent, avec eux, un inventaire des différentes superficies commerciales actuellement disponibles dans les 29 villes de la CUM et agissent, en quelque sorte, comme des agents immobiliers au service des différentes administrations municipales.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Laurence Hanigan, a déclaré à LA PRESSE que la tournée initiale du début de l'année (Nouvelle-Angleterre et Toronto) commence déjà à donner des résultats. De nombreuses demandes de renseignements ont afflué aux bureaux de Montréal et, dans certains cas, des projets sont en marche. L'Office d'expansion économique de la CUM vient d'ailleurs de compléter l'aménagement à Montréal, d'un centre de documentation industrielle et économique des plus complets.

## Des citoyens de Saint-Jérôme contesteront devant les tribunaux le rôle d'évaluation

par Georges LAMON

Rien ne va plus à Saint-Jérôme. Des contribuables mécontents de la dernière hausse de l'évaluation municipale de plus de 20 pour cent ont décidé de passer à l'action en scrutant les décisions du conseil.

Ainsi la première action qu'ils se proposent de faire consistera à intenter des poursuites judiciaires contre la Ville pour forcer celle-ci, par mandamus, à poursuivre, à son tour, les entrepreneurs dont les travaux dépassent abusivement les emprunts prévus par au moins 17 règlements.

Selon Me Proulx, le budget adopté le 28 janvier 74, soit un mois en retard, est illégal puisque aucun délai pour son dépôt n'a, au préalable, été obtenu du ministère des Affaires municipales du Québec.

En effet, les services juridiques du ministère ont confirmé n'avoir reçu aucune demande de délai ni pour le dépôt du rôle d'évaluation ni pour celui du budget. Du moins, le dossier de Saint-Jérôme ne contenait-il pas de demande de ce genre.

Pourtant le conseil municipale de Saint-Jérôme a adopté une résolution,

le 21 janvier 74, demandant à Québec un délai (sans préciser de date) pour déposer le rôle d'évaluation 73, qui l'a en fait été le 28 janvier 74.

La procédure

Le porte-parole du ministère a d'ailleurs précisé qu'il était possible, en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'évaluation foncière, d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre à une municipalité pour déposer son rôle d'évaluation.

Me Proulx a expliqué que les poursuites judiciaires, si elles se concrétisent, mettront surtout l'accent sur le fait qu'on ait "laissé courir des règlements" sans suivre la procédure qui s'imposait.

D'ailleurs, le porte-parole des contribuables jérômains n'exclut pas non plus la possibilité pour ces derniers de contester le rôle d'évaluation dans son ensemble.

Selon Me Proulx, le retard dans le dépôt du rôle d'évaluation a eu pour conséquence d'obliger la Ville à contracter un emprunt temporaire supplémentaire d'un million de dollars, en plus d'un autre emprunt temporaire

de \$500,000 que le conseil devrait être appelé à ratifier à sa séance de lundi.

Il en résultera, selon Me Proulx, un coût de quelque \$60,000 en intérêts, à déboursier en plus par les contribuables.

Retard de 2 mois

Toute l'affaire a été déclenchée, la semaine dernière, par le retard de deux mois, semble-t-il, apporté dans le dépôt du rôle d'évaluation, qui doit, en vertu de la loi, se faire entre le 8 et le 15 novembre de l'année, de manière à permettre au conseil de déposer le budget à la fin de l'année.

Les élections

La firme d'évaluateurs professionnels engagée par la Ville avait commencé son travail à la mi-juillet. Or, de l'aveu même de M. Robert Beaudry, évaluateur responsable du groupe, ces derniers ont fait relâche durant la période électorale municipale, jusqu'au 5 novembre.

M. Beaudry a d'ailleurs admis devant les membres du conseil, la semaine dernière, qu'il était "d'usage que les évaluateurs ne fassent pas de visites aux domiciles durant cette période, pour ne pas nuire à leur travail

et aussi parce qu'ils n'étaient pas toujours bien reçus à ce moment-là".

Le maire Bernard Parent, exaspéré, semble-t-il, des retards des évaluateurs à déposer le rôle, aurait même manifesté son intention d'en saisir les avocats de la Ville mais il en aurait été vivement déconseillé par au moins trois conseillers.

Comme l'a expliqué, hier, M. Morin, gérant de la Ville, c'est surtout par souci de corriger des injustices et les barèmes imprécis et arbitraires que le conseil a uniformisé l'évaluation foncière à 95 pour cent.

Me Proulx s'est demandé comment il se faisait que le rôle de 1974 avait été augmenté de cinq pour cent par rapport à celui de 1973, et cependant l'évaluation totale en 74 a accusé une augmentation de quelque 23 pour cent.

En effet, l'évaluation globale pour Saint-Jérôme passe à \$123 millions en 1974, comparativement à \$98 millions qu'elle était en 1973.

C'est ce qui a fait dire à Me Proulx que le dépôt du nouveau budget de la ville de \$5,940,061 n'était ni plus ni moins qu'une "augmentation de taxe déguisée" puisque même si le taux de la taxe diminue de trois cents du 100

d'évaluation (il était le \$2.20 en 73), l'évaluation, elle, augmente considérablement.

## La grève du vêtement s'étend à Toronto

par Marcel PEPIN

La paralysie de l'industrie du vêtement pour hommes à Montréal s'est étendue à Toronto.

Les 3,000 employés de cette industrie ont en effet débrayé ce matin dans la capitale ontarienne, dans le but d'obtenir de meilleurs salaires et des conditions de travail améliorées.

On sait que les quelque 6,000 employés du vêtement pour hommes à Montréal sont dans la rue depuis plus d'une semaine, à la suite du débrayage légal de 3,000 d'entre eux. Les autres, à l'emploi de boutiquiers ne faisant pas partie de

l'Association des manufacturiers du Québec, ont été dans la plupart des cas mis à pied, faute de travail.

Les deux parties ont été convoquées aujourd'hui à une réunion par un médiateur du ministère québécois du Travail, M. E. Moreau.

Le débrayage des ouvriers torontois, qui font également partie de l'Amalgamated Clothing Workers of America, provoque la paralysie quasi totale de cette industrie au pays, puisque 65 pour cent de la production était réalisée par les manufactures montréalaises et 25 pour cent par les manufactures torontoises.

la presse

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN  
président et éditeurROCH DESJARDINS  
vice-président  
JEAN SISTO  
éditeur adjoint  
YVON DUBOIS  
directeur de l'information  
VINCENT PRINCE  
éditorialiste en chef

## Ambitionner sur le pain bénit

L'ami Girerd avait, hier, une caricature qui décrivait bien comment les grandes entreprises et les gouvernements se trouvent en quelque sorte liés l'un à l'autre pour mieux étrangler le "peuple" consommateur.

Quand les prix montent — et ils montent avec une gaillardie insolence de ce temp-ci (hier encore, on annonçait qu'après le prix du lait, ce sera celui du pain qui augmentera de deux ou trois cents) — quand les prix montent, donc, on s'en prend volontiers aux grandes entreprises, aux grands profiteurs cachés derrière l'anonymat de leurs actionnaires, et lorsqu'on a eu quelques imprécations bien senties à leur endroit, on a la conscience soulagée.

C'est vrai. Les grandes entreprises s'enrichissent prodigieusement, de nos jours. Mais les gouvernements itou. Et puis, cher lecteur, il ne faut pas oublier que vous et moi, par le truchement de nos placements, assurances et épargnes, faisons forcément partie des actionnaires anonymes et inconscients des grandes compagnies. Nous voulons naturellement que notre argent continue de fructifier, mais nous demandons-nous parfois si le pourcentage de croissance annuelle de cette fructification est raisonnable ou exagéré? Et s'il était exagéré, qui serait en mesure d'exiger qu'on le réduise? Les gouvernements? Allons donc. Les gouvernements fuient l'interventionnisme comme le péché mortel. Ils ne vont pas détraquer un rouage dont ils sont les premiers à bénéficier!

On considère, et à bon droit, que les gouvernements existent pour protéger les intérêts du peuple, c'est-à-dire: pour assurer la prospérité des éléments productifs, et améliorer le sort des défavorisés. Par un concours de circonstances trop long à expliquer ici, les gouvernements modernes tiennent à peu près tous, de nos jours, le rôle de l'Etat providence. Comme ils doivent souvent se substituer à l'initiative privée, ils ont les yeux plus grands que la panse, font des promesses risquées et ont besoin de beaucoup d'argent. Aussi, doivent-ils prendre des bouchées d'impôts et de taxes de plus en plus profondes sur les salaires, les propriétés, les commerces, les entreprises, etc. Plus les gouvernements ont besoin d'argent, et plus ils doivent en extorquer aux contribuables par le moyen d'impôts, taxes, licences, droits et autres lotos (mini ou perfecta). Plus grimpent les dépenses du gouvernement, plus grimpent aussi les salaires, les prix, les profits. On a là un cercle vicieux, une spirale où l'un entraîne l'autre dans une surenchère époustouflante.

Ce phénomène appelé inflation paraît

insoluble à l'homme de la rue, lequel d'ailleurs est devenu blasé. La hausse des prix devient tellement fréquente qu'elle ne fait plus la manchette. Les gens se regardent, la mine piteuse; ils haussent les épaules d'un air résigné et impuissant. Comment arrêter cette roue dont l'erre d'aller semble devenue irrésistible?

On pourrait commencer par demander aux gouvernements d'arrêter de promettre aux gens mer et monde. On pourrait aussi exiger qu'ils vivent selon leurs moyens. Le contribuable en a jusque-là. Il a besoin qu'on lui revalorise de temps en temps son dollar.

Mais dès qu'il est question de réduction de taxes ou d'impôts, les gouvernements ne veulent rien entendre. On vient de voir avec quelle indignation le gouvernement de Québec a refusé d'indexer l'impôt sur le coût de la vie, comme partout ailleurs au Canada, expliquant que cela le priverait de quelque \$55 millions de revenus annuels.

Mais il va pourtant falloir que quelqu'un pose un premier geste. On voudrait que ce fût les Arabes, et sans doute, ces derniers finiront-ils par lâcher un peu de lest. Mais, en attendant, qu'est-ce qu'on fait? Les gouvernements ne pourraient-ils vraiment pas faire un petit effort?

Un gallon d'essence se vend actuellement 65 cents. Là-dessus, quelque 20 cents vont au fédéral et au provincial. Est-ce raisonnable? Pourquoi 10 cents ne suffiraient-ils pas? Par quelle loi irréfutable faut-il qu'une hausse des prix du pétrole entraîne automatiquement une hausse proportionnelle des taxes perçues par les gouvernements? S'il n'y avait pas eu de hausse, le gouvernement n'aurait pas eu ce revenu supplémentaire.

Un paquet de cigarettes coûte à peine cinq cents aux manufacturiers. Mais le client le paye 65 cents. Est-il raisonnable qu'un pourcentage aussi élevé du coût aille en taxes? Une bouteille de cognac nous coûte de cinq à six fois plus cher que le prix de fabrication. Quel pourcentage va en taxes? Et ce pourcentage, est-il raisonnable? On pourrait poursuivre: matériaux de construction, appareils électriques, taxes de vente et d'amusements, etc.

Si les gouvernements commencent à se poser, eux aussi, des problèmes de conscience, peut-être auraient-ils plus d'autorité ensuite pour prêcher la raison et la modération aux grandes entreprises, aux marchands et commerçants, aux syndiqués. Nous nous cotons décidément trop cher. Comme dirait ma grand-mère, nous ambitionnons un peu trop sur le pain bénit.

Jean PELLERIN

## ce que pense LE LECTEUR

### Message aux détenus des pénitenciers du Québec

Par l'Office des droits des détenus de la Ligue des droits de l'homme

#### Un organisme impartial d'enquête s'impose

Nous considérons que le problème numéro un dans les institutions fédérales est l'impossibilité de vérifier objectivement et de façon impartiale, les conditions faites à tel ou tel détenu, en particulier lorsqu'il y a un conflit disciplinaire et que des situations extrêmes, mais pourtant trop fréquentes, se présentent, telles, les suicides de détenus, les assauts contre les gardiens ou contre d'autres détenus, l'utilisation des gaz, l'envoi dans le "trou", le transfert injuste ou non motivé d'une institution à une autre, divers mauvais traitements, l'insuffisance de soins médicaux et la discrimination dans ces soins parce qu'il s'agit de détenus, etc...

Dans le cas de l'utilisation des gaz, lorsque nous avons demandé des renseignements sur les normes de contrôle à la direction régionale, tout ce que nous avons pu obtenir comme preuve de contrôle de ce système odieux, c'est une liste de détenus où figurent ceux qui sont "gazés" le plus souvent. Et tout récemment le Commissaire des pénitenciers répondait à un détenu que

le gaz était un traitement pleinement justifié. "Chaque fois qu'un détenu reçoit du gaz, écrit le Commissaire, il est d'ailleurs envoyé à l'hôpital pour y subir un examen médical et qu'une douche lui soit administrée dans le but d'éliminer les effets du gaz. Dans le cas où il y a concentration de gaz dans la cellule du détenu, celui-ci est transféré dans une autre cellule pour permettre l'évaporation du gaz lacrimogène."

Nombre des causes de la mort d'Erikson, qui a été brûlé vif dans sa cellule l'an dernier à Saint-Vincent-de-Paul, n'ont pas été mises en lumière à l'enquête du coronar

que la Ligue a demandée, parce que cela n'entraîne pas dans son mandat. Mais il demeure que cette mort est reliée à un transfert injuste et non motivé, à des comportements inacceptables dans le personnel et à des conditions de sécurité totalement déficientes et qui seraient intolérables dans un milieu où ce ne sont pas des "simples détenus" qu'il faut protéger des risques de mort.

La Ligue recevant continuellement des plaintes de détenus, de membres du personnel et d'autres personnes et organismes sur ces situations, il est indispensable de pouvoir avoir accès aux institutions en tout temps pour y faire des vérifications et les enquêtes qui s'imposent, avec la collaboration des autorités régionales et locales. A partir du moment toutefois où la Ligue a voulu jouer ce rôle pleinement, on a commencé à nous refuser l'accès aux institutions et à interdire aux détenus de communiquer avec la Ligue. Nous avons posé le problème au Solliciteur général.

Nous étions bien conscients en jouant ce rôle de faire de la suppléance. Car ce que nous voulons avant tout, c'est

l'établissement d'un véritable service d'ombudsman correctionnel ou la création d'un organisme semblable pouvant assurer les mêmes fins.

Il faut empêcher que les détenus ne soient constamment jugés et punis par ceux-là mêmes qui sont responsables de la discipline dans les institutions, et leur permettre d'acheminer leurs plaintes à d'autres que ceux qui en font l'objet. En tout temps, les détenus, les gardiens et tout le personnel doivent pouvoir compter sur un organisme neutre et impartial qui puisse déléguer ses enquêteurs dans les ins-

tutions sans avis préalable à la direction.

#### Pouvoir discrétionnaire

Le Solliciteur général lui-même, dans une longue lettre qu'il nous a adressée le 29 août en réponse à de nombreuses questions que nous avons soulevées avec lui au cours d'une entrevue le 30 avril 1973, a reconnu l'arbitraire de la situation actuelle et le caractère discrétionnaire du pouvoir du personnel correctionnel. Dans cette lettre, il nous écrit en effet ce qui suit:

"Le commissaire des pénitenciers approuve votre description du système disciplinaire idéal; j'attribue pour une large part la différence existant entre l'idéal et la réalité au pouvoir discrétionnaire du personnel correctionnel. Il serait sans doute temps de trouver un moyen d'augmenter l'uniformité des pouvoirs discrétionnaires dans l'ensemble du système..."

Depuis, la Ligue s'est vu de plus en plus refuser l'accès aux pénitenciers, sans que rien ne soit réglé officiellement concernant le statut de notre organisme vis-à-vis des enquêtes à faire dans les institutions de détention. Mais un enquêteur correctionnel a été nommé.

Le 16 janvier dernier, le Solliciteur général nous écrit finalement ce qui suit:

"Notre ministère ne reconnaît pas votre organisme comme tribune officielle que peuvent emprunter les détenus pour faire valoir leurs griefs. Cette attitude fut adoptée pour les deux raisons suivantes:

a) Les détenus peuvent écrire sous pli cacheté aux députés et aux sénateurs, au commissaire des pénitenciers, au commissaire des langues officielles ainsi qu'à l'enquêteur correctionnel.

b) Il existe aussi une directive du commissaire des pénitenciers qui détermine la marche à suivre



(Droits réservés)

## Le conflit de la Shellcast

On continue de parler, de temps à autre, du conflit de la Shellcast Foundries de Montréal-Nord. Les centrales syndicales le remettent dans l'actualité chaque fois qu'elles organisent des manifestations ici ou là.

C'est probablement de bonne guerre. Mais, malgré soi, on a l'impression que le dossier de cet affrontement, vieux de dix mois, n'est pas parfaitement clair et que la bonne foi, dans ce cas particulier, n'est pas l'exclusivité d'un seul camp.

Par exemple, comment expliquer que la partie syndicale, qui avait logé une plainte, en rapport avec ce qu'elle qualifiait de congédiement illégal par l'employeur de 26 employés, ait retiré cette même plainte, mardi de cette semaine, au moment même où elle devait être entendue par le commissaire-enquêteur? Il n'y a pas eu d'explications, que nous saurons, pour justifier ce geste.

Pourtant, la plainte devait être discutée devant le même commissaire-enquêteur qui avait antérieurement donné raison au syndicat à propos d'un grief semblable concernant quatre autres employés.

Résumons brièvement les faits tels que présentés par les défenseurs syndicaux. En avril 1973, alors que ses employés essaient d'obtenir l'accréditation syndicale, Shellcast congédie quatre d'entre eux, tout en augmentant son personnel de 5 à 40 membres. Le 26 novembre 1973, le commissaire-enquêteur juge que ces congédiements étaient illégaux et ordonne à l'employeur de reprendre les quatre personnes à son emploi. Entre-temps, soit le 19 novembre, vingt-six autres employés, dont le président du syndicat en formation, étaient limogés à leur tour. C'est la plainte concernant ce dernier cas qui vient d'être retirée, avec les interrogations que cela pose.

Comme la demande en accréditation a été retirée, le principal point en litige demeure l'exécution de la sentence du commissaire-enquêteur dans l'affaire du congédiement des quatre premiers employés. C e u x - c i, pour des raisons qui restent à tirer au clair, n'ont toujours pas repris leur emploi.

Des procédures ont été entreprises en leur nom pour qu'une suite soit donnée à ce jugement. Il y a lieu d'espérer qu'on fera diligence pour entendre la cause. Il est important que les faits soient étalés et que la responsabilité soit attribuée à qui de droit.

Jusqu'ici, encore une fois, le dossier n'est pas d'une clarté absolue. Et, surtout, il semble qu'on prenne bien du temps à crever cet abcès. Enfin, dernier point qui ne manque pas d'intriguer, qu'est-ce qui empêche la partie patronale de faire connaître sa version de toute l'affaire?

Vincent PRINCE

sure bureaucratique elle livre le détenu:

a) Toute plainte de détenu est adressée au surveillant, à l'agent d'unité résidentiel, ou au membre du personnel compétent, c'est-à-dire toute personne susceptible d'être partie dans la situation qui fait l'objet de la plainte;

b) Si la plainte n'est pas réglée de façon satisfaisante, aucun temps n'est fixé à ce stade pour répondre au détenu — le détenu peut alors loger un grief;

c) Le grief doit franchir trois paliers avant d'atteindre l'enquêteur correctionnel, soit le directeur de l'institution, le directeur régional et le commissaire des pénitenciers. D'un palier à l'autre, on mettra cinq, dix et quinze jours pour répondre au grief après la date de sa réception.

d) Après, si le commissaire ne règle pas la plainte au troisième palier, le détenu pourra s'adresser à l'enquêteur correctionnel, c'est-à-dire à un employé du Solliciteur général qui a beaucoup moins de pouvoir et de moyens que le commissaire des pénitenciers.

#### Prisonniers du même ghetto

Même si ce message s'adresse avant tout aux détenus, nous profitons de l'occasion pour souligner que c'est aussi les gardiens, les administrateurs et les autres membres du personnel qui sont victimes de l'arbitraire et qui sont placés dans une situation où la loi de la Jungle peut toujours remplacer la loi juste. Pourquoi, si l'on n'a rien à cacher dans l'administration et la surveillance, veut-on à tout prix laisser les pénitenciers à l'état de ghettos imperméables à l'information et au contrôle public? Pourquoi le gouvernement se refuse-t-il à assurer une présence impartiale de l'administration de la justice dans ces milieux?

Nous sommes forcés de conclure que dans l'état actuel des choses ce refus engendre et maintient l'arbitraire, le discrétionnaire et les injustices qui s'en suivent.

Nous souhaiterions que le Solli-

citeur général puisse faire la démonstration d'une autre réponse au public et aux détenus, s'il y a lieu.

#### Un appel à la population

Le message que la Ligue adresse aux détenus est aussi un appel à la population en général, pour que l'on réclame de l'Etat une meilleure utilisation des deniers publics et des méthodes plus positives de protection contre la criminalité. La Ligue des Droits ne défend pas seulement les détenus, mais aussi le personnel des institutions pénitentiaires et tous les citoyens qui se sentent concernés par la criminalité. Mais le droit à la protection et à la sécurité des uns ne saurait être acquis au mépris des droits fondamentaux qui restent ceux du détenu durant l'application d'une peine. On ne réduira jamais la criminalité en plaçant les détenus dans des institutions qui suscitent l'agressivité, la violence sournoise et l'usage discrétionnaire du pouvoir du plus fort. Nous déplorons surtout que nos efforts de négociation et de collaboration positive à l'instauration d'un système plus juste, aient été rejetés par la plupart des autorités du service pénitentiaire à différents paliers. Nos dossiers, qui sont ouverts à tous sur ce point, en rendent compte.

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.TÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE  
(pour tous les services) 874-7272  
REDACTION ..... 874-7070  
PUBLICITÉ ..... 874-7306  
PETITES ANNONCES ..... 874-7111  
LIVRAISON À DOMICILE 874-8911

pleins feux sur l'actualité

# L'ALS veut tout remplacer par un "Nouveau Système mondial"

**L'ARMÉE de libération symbionèse se présente comme un nouveau groupe révolutionnaire clandestin aux Etats-Unis. Ses porte-parole prêchent la création d'un "Nouveau Système mondial" fondé sur l'amour.**

**A ce jour, la violence le caractérise plutôt.**

Le mouvement réclame la responsabilité de l'assassinat, le 9 novembre, de Marcus A. Foster, directeur d'école bien connu d'Oakland, en Californie, et l'enlèvement, le 4 février, de Patricia Hearst, héritière de l'empire du magnat des journaux américains.

Le "Nouveau Système mondial" a adressé quatre lettres aux journaux, de longues dissertations sur sa philosophie qui, en bref, consiste en une guerre contre le fascisme.

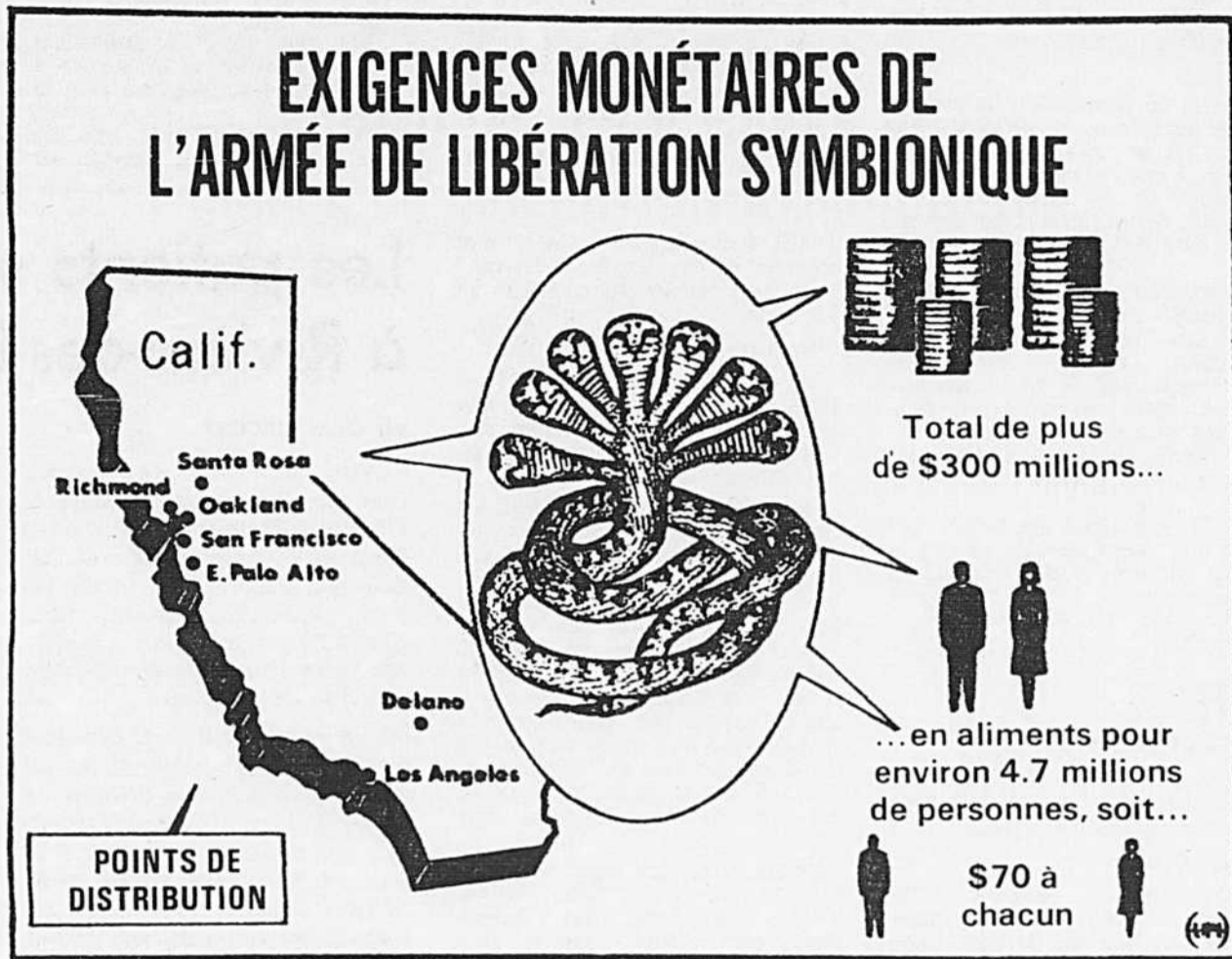
Les services secrets opinent qu'il s'agit d'une armée nominale, sans plus. Elle aurait tout au plus 25 membres. Des enquêteurs n'ont rien appris de bien précis sur ce nouveau groupe.

## Rançon à payer aux pauvres

Néanmoins, les mêmes enquêteurs déplorent ses tactiques terroristes. Trois personnes auraient été reliées au "Système" par des agences policières: Nancy Ling Perry, 26 ans, une femme blanche recherchée parce qu'elle aurait incendié une maison appartenant au groupe; Joseph Remiro, 27 ans, un vétéran de la guerre du Vietnam, un activiste opposé à la guerre, et Russell Little, 24 ans.

Remiro et Little ont été arrêtés à Concord (Californie), après avoir échangé des coups de feu avec des policiers. Dans la voiture des jeunes gens on a trouvé des documents sur le "Nouveau Système". On a ultérieurement accusé les prisonniers du meurtre de Foster. Un communiqué du minuscule mouvement a révélé qu'on reprochait à l'éducateur de vouloir lancer une campagne en faveur de la présence d'agents de police dans les écoles; en sus, il aurait eu en sa possession un ordinateur pour enregistrer une liste de fauteurs de troubles.

Selon un autre communiqué, Mlle



Les exigences posées par l'Armée de libération aux symbionèse parents de Patricia Hearst, victime d'un enlèvement, s'élevaient, si elles étaient satisfaites, à plus de \$300 millions.

Hearst aurait été kidnappée en tant que fille du magnat Randolph Hearst, "un financier ennemi du peuple". On la relâcherait quand les pauvres auront reçu des millions en produits alimentaires.

Le "Système" accepte des membres de toutes les races, lesquelles seraient déjà largement représentées.

## Communiqués en style militaire

Les communiqués aux journaux, rédigés dans un style militaire, font état de cadres fonctionnant dans divers domaines. Dans la lettre (enregistrée sur magnétophone) à la famille Hearst, il est fait mention d'un "maréchal général". Dans cette lettre il est dit: "On trouve chez nos membres diverses couleurs, mais nous n'avons qu'un

esprit, car nous sommes devenus partie l'un de l'autre, les uns des autres, dans la souffrance et en esprit."

Le symbole du groupe, un serpent à sept têtes, représente ses buts révolutionnaires. La documentation discute en détails les différents éléments devant former une fédération, soulignant fortement le "Conseil de guerre" qui luttera contre "les fascistes" aux Etats-Unis.

Le "San Francisco Chronicle" dans une analyse du "Nouveau Système mondial" note les noms en code et l'intrigue clandestine et suggère que les kidnappeurs sont victimes d'une "fantaisie portant sur une guerre romantique". Le journaliste pense que ces romantiques nouveau genre ne constituent pas "l'avant-garde d'une vague sociale montante. Tout ce qui les dis-

tingerait des criminels ordinaires serait leur rhétorique".

Voici quelques-uns des buts spécifiques poursuivis par le mouvement: unir tous les peuples opprimés dans une force de combat et détruire le système de l'Etat capitaliste et toutes ses valeurs; assurer à tous les peuples le droit à l'autodétermination; placer entre les mains de chaque peuple ses institutions et ses industries; créer de nouvelles formes de vie et de nouvelles interrelations pour un véritable amour dans les relations entre peuples; former des communes; détruire le système pénal; prendre le contrôle de toutes les terres de l'Etat et redonner celles-ci au peuple; faire disparaître toutes formes et institutions racistes, sexistes, capitalistes, fascistes, individualistes, concurrentielles.

United Press International

# Inquiétante recrudescence de la terreur aux quatre coins du monde

**LE TERRORISME connaît une aggravation très marquée un peu partout sur notre planète. Ses auteurs restent le plus souvent impunis.**

En Amérique latine, particulièrement, des hommes d'affaires et des diplomates, locaux ou étrangers, ont payé un très lourd tribut aux mouvements révolutionnaires. Depuis janvier 1973, 27 étrangers kidnappés en Argentine ont déboursés \$20 millions en rançons; on y a dénombré dans le même laps de temps plus de 20 meurtres politiques et quatre actes de piraterie de l'air. Au Mexique, en 1973 plus de 20 étrangers ont été enlevés, plusieurs ont perdu la vie. Arabes et Israéliens se livrent à la même piraterie et à des attaques contre des aéroports depuis 1968.

La terreur engendre la terreur

Les terroristes arabes ont tué directement, ou indirectement, des dizaines de personnes et en ont blessé un nombre beaucoup plus grand. Rappelons, outre la tuerie des athlètes aux Jeux olympiques de Munich, en 1972, le meurtre des diplomates américain et belge à l'ambassade arabe au Soufâ Soudan, en mars dernier.

La terreur engendre la terreur. Des commandos israéliens ont souvent provoqué la colère de leurs ennemis par des raids souvent très "efficaces".

En fait, la terreur politique est probablement aussi vieille que la politique elle-même et les bombes

terroristes aussi vieilles que les explosifs. Toutes les révolutions de ce siècle ont employé la terreur comme arme: v.g. les révolutions russe, chinoise, vietnamienne et cubaine.

Beaucoup de Palestiniens "déplacés" par les Israéliens portent à ceux-ci une haine implacable, à tel point qu'ils s'attendent que leur sentiment soit partagé par d'autres peuples. Sinon certains vont jusqu'à punir ces autres peuples.

Les terroristes irlandais sont inspirés par des motifs politiques et religieux qui remontent au moins à la bataille de la Boyne, en 1689, qui a mis fin au rêve d'une Irlande catholique et unifiée.

Le terrorisme atteint souvent ses buts. Les bolcheviks dominent l'Union soviétique et le reste des pays de l'Est. Au Vietnam, le Vietcong s'empare rapidement l'autorité du gouvernement de Saïgon.

Ailleurs des révolutionnaires obtiennent de fortes rançons pour financer leurs mouvements et emploient la terreur pour faire libérer leurs collègues emprisonnés.

## De la terreur au meurtre, à la répression

La terreur politique débouche fort souvent sur le meurtre, reste le plus souvent impunie, pose de très graves problèmes à l'ensemble du monde. Un jour du mois dernier l'aéroport Heathrow, de Londres, avait l'apparence d'un champ de guerre; on y voyait un grand nombre de policiers, des troupes, des chars blindés, à l'occasion de l'arrivée d'un nouvel ambassadeur

d'Israël. A ce propos, des membres du Parti conservateur souhaitent une législation afin de rendre obligatoire l'exécution des terroristes.

Des tireurs d'élite sont postés dans les aéroports de Paris dans lesquels on trouve, d'autre part, des forces de sécurité nombreuses. Des forces de sécurité et des policiers gardent dans plusieurs pays les missions diplomatiques telles que celles des pays arabes, d'Israël, d'Espagne et du Chili. Dans la plupart des pays d'Europe on a, en fait, renforcé les forces de sécurité en janvier dernier dans les aéroports, les gares, les grands dépôts de pétrole, les ambassades et maintes autres cibles possibles.

La répression, toutefois, ne donne que de maigres résultats. Les gouvernements découvrent que les terroristes ou bien sont par trop difficiles à trouver ou trop forts politiquement pour être faciles à mater. Des quelque 80 Arabes qui ont commis des actes sanglants au cours des cinq dernières années, environ une douzaine ont été punis — de ce dernier nombre la plupart ont été subséquemment libérés pour obtenir la libération d'otages.

A cause de la crise du pétrole, les terroristes arabes représentent un problème particulièrement ardu: peu de pays veulent risquer en ce moment d'offenser les producteurs.

## Qui sont les terroristes ?

Ceux de l'extrême gauche se présentent comme des progressistes, des "amis du peuple", des anti-impérialistes. Ceux de l'extrême droite prétendent lutter contre le

communisme. Aux deux extrémités ils présentent des traits assez similaires: un penchant pour la terreur, la démagogie; un désir intense de détenir un pouvoir absolu, dictatorial; la prétention de représenter la volonté et les aspirations du peuple.

Certains de ces extrémistes peuvent être que des patriotes "indépendantistes" réagissant contre l'oppression étrangère dans leur pays, tels les Africains colonisés par les Portugais.

Le terroriste arabe est le plus généralement originaire de l'ancienne Palestine et il a probablement vécu dans un des camps de réfugiés du Moyen-Orient depuis la guerre israélo-arabe de 1948. Assez souvent il a fréquenté l'Université américaine de Beyrouth.

On prévoit que les deux jeunes Arabes qui, l'été dernier, ont tué 5 personnes à la bombe et ont blessé 53, à l'aéroport d'Athènes, et qu'un tribunal grec a condamnés à mort, seront déportés dans un pays arabe. Cinq Palestiniens qui, en décembre, ont tué encore à la bombe 31 personnes à l'aéroport Fiumicino de Rome ont fui à Koweït à bord d'un avion allemand dont ils s'étaient emparés. Le pays pétrolier refuse l'extradition sous prétexte qu'il s'agissait d'un geste politique.

Enfin, les terroristes de la gauche et de la droite constituent une petite minorité d'intellectuels autodidactes qui veulent servir de façon idéaliste les causes populaires ou patriotiques. Ils sont souvent jeunes, viennent des classes moyenne et supérieure plutôt que des masses qu'ils prétendent servir.

Presse Associée

# Un équilibre à trouver

**3** Dans un troisième et dernier article sur le mode de vie convenant aux paralysés cérébraux, Claire Dutriscac souligne que la recherche d'un juste milieu entre deux théories n'est pas facile, car sont mises en cause la liberté individuelle et les charges sociales.

par Claire DUTRISAC

**ENTRE** une trop grande sévérité et la licence, n'existe-t-il pas un juste milieu? Bien sûr, mais dans la pratique, et surtout lorsqu'il s'agit de personnes atteintes de paralysie cérébrale, l'équilibre n'est pas facile à atteindre.

Pour les personnes normales, les moeurs se sont considérablement élargies, particulièrement en ce qui a trait aux activités sexuelles. M. Serge Dépatie, directeur de la Division de Montréal de l'Association de Paralysie du Québec Inc., défend le droit, pour les handicapés de la paralysie cérébrale, de vivre une vie aussi autonome et aussi adulte que possible, compte tenu de leur handicap, soit uniquement physique, soit à la fois physique et mental.

Sous sa direction, depuis deux ans environ, la Division de Montréal a connu un essor considérable. Le directeur général de l'Association provinciale, M. Roger Charbonneau, en a témoigné. Mais il n'est pas le seul: collaborent avec M. Dépatie, l'École Peter Hall et l'Association de Montréal pour les déficients mentaux.

M. Dépatie avance une théorie combattue, peut-être pas par principe, mais surtout parce qu'elle se traduit par une hausse des coûts: les pensionnaires des centres d'accueil devraient chercher une part de leurs loisirs à l'extérieur, afin de pouvoir communiquer avec des personnes, elles-mêmes handicapées, qui ne les regardent pas avec curiosité, mais avec lesquelles ils peuvent échanger. Echanger des confidences, discuter même de leur état respectif. C'est ce qu'on appelle de l'intégration à la société car, dans ces contacts, ils doivent apprendre à endurer les autres, eux qui désirent qu'on les endure, qu'on les comprenne, qu'on leur parle, même s'ils s'expriment avec difficulté parfois.

Ce qu'on reproche au juste à M. Dépatie se résume ainsi: donner à ces handicapés le désir de développer au maximum leurs capacités (intellectuelle, physique et sexuelle), acquérir le maximum d'autonomie, bref, vouloir que ces handicapés soient considérés comme des adultes, lorsque leur intelligence équivaut à celle des gens que l'on trouve dans la société dite normale.

M. Dépatie ne nie pas la valeur de la discipline, de l'hygiène. Mais il place, tout au haut de son échelle de valeur, l'individu et les droits qu'on lui reconnaît.

Au sujet du camp d'été qu'il a organisé, l'an dernier, et auquel un nombre record de paralysés cérébraux ont participé, on lui reproche d'avoir laissé une trop grande liberté à ses pensionnaires, que ce soit au chapitre de la discipline, de l'ordre et des activités sexuelles. M. Dépatie riposte que les règlements défendent ce dernier type d'activités mais qu'il a affaire à des adultes. "A moins d'instaurer un système de surveillance policier, il était impossible d'éviter de petits incidents de cet ordre. Il y a loin de cela à conclure qu'ils étaient permis ou encore encouragés."

Le camp a reçu la visite de représentants de quatre ministères; aucun d'entre eux n'a tiqué ou fait de représentations. Au point de vue de l'installation, du personnel, donc de la surveillance, le camp dépassait, et de loin, les normes du ministère et celles de l'Association des Camps du Québec. "Cependant, nous aurions préféré augmenter le nombre des personnes devant s'occuper de nos campeurs", dit M. Dépatie.

"Le camp n'existe pas pour les handicapés, souligne M. Dépatie, mais il est les handicapés, avec les handicapés". La Division de Mont-

real elle-même est dirigée par des parents de handicapés et des handicapés. M. Dépatie est donc leur employé et doit leur rendre compte de ses faits et gestes. "Ce fut un camp d'adultes qui accueillit environ 105 personnes, groupe composé de handicapés déficients et de handicapés non-déficients".

Défendant sa cause, M. Dépatie ajoute: "Parce qu'un individu est partiellement dépendant, cet état de fait n'est certes pas suffisant pour accepter qu'un autre individu, un organisme ou même le Gouvernement puisse alors décider librement de conduire la vie et l'existence de cet handicapé."

Au fond, le débat est beaucoup plus large et profond qu'il ne semble: faut-il, au nom des droits de l'individu, laisser des personnes procréer pour ensuite charger la société d'élever ces enfants?

Chez les êtres dits normaux, la société est largement permissive. On n'empêche pas de procréer les déficients mentaux qui gagnent leur vie (mais qui se retrouvent le plus souvent "sur" le bien-être social), les prisonniers en permission et dont il faudra faire vivre les enfants, les malades psychiatriques qu'on tente de readapter à la vie, les obsédés sexuels, les porteurs de gènes anormaux qui vont enfanter des anormaux, etc. Ce type de handicap ne subit pas l'anathème de la société car l'aspect physique de ces gens a une apparence de normalité rassurante. Il n'en est pas ainsi des handicaps physiques et particulièrement de ceux des paralysés cérébraux.

Si l'on allait jusqu'au bout de ces deux philosophies, l'une menerait à la répression allant jusqu'à l'euthanasie en passant par la castration. L'autre aboutirait à la licence, à des charges financières qui deviendraient vite insupportables à la collectivité qui pourrait alors faire volte-face et se jeter dans l'extrême qu'elle aurait précédemment rejeté. C'est le dilemme parfait. La solution se trouve dans un juste milieu dont on ne sait trop, hélas, où il se situe exactement.

Il serait faux de croire que M. Roy prêche l'euthanasie pour ces handicapés qu'il a tendance à considérer comme des malades et des enfants. Il serait tout aussi injuste de voir en M. Dépatie un adepte de la licence et de l'orgie.

Par exemple, au sujet de la procréation, tous les deux ont les mêmes appréhensions, les mêmes scrupules et sont conscients du problème social qu'elle pose. Quant aux autres facettes de la sexualité, tous les deux restent dans les limites du raisonnable, l'un penchant un peu plus vers les valeurs absolues d'hier, l'autre vers certaines idéologies aujourd'hui reflétées par les lois mêmes. Somme toute, à l'intérieur d'un juste milieu, leur position respective varie.

En pratique, il faut traiter chaque cas au mérite, en considérant ses possibilités physiques et intellectuelles et aspirer au développement humain maximum de chaque paralysé cérébral. Et ce, à tous les plans.

**PISCINES-74**  
VENTE SPÉCIALE  
PLAN MISE DE CÔTÉ

**\$300.000.00 D'INVENTAIRE**  
À PRIX TRÈS SPÉCIAUX  
ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES POUR VOUS  
PISCINES SURFACES OU CREUSÉES  
LIVRAISON GRATUITE ÉTÉ 74  
AUCUN DÉPÔT REQUIS

**PISCINES ÉCONOMIQUES INC.**  
544, boul. Des Laurentides  
Pont-Viau, Ville Laval  
Tél. 388-2157 — 388-9207  
Ouvert mardi, merc. de 9 h à 18 h  
Jeu. ven. 9 h à 21 h, sam. 9 h à 17 h  
Dim. et lundi fermé.

**la presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Téléphone: 814-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à édifier les annonces de LA PRESSE, et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

**INFORMATION GÉNÉRALE** ..... 874-7272

**VENTES DU JOURNAL**  
Livraison à domicile ..... 874-6911  
du lundi au vendredi: 8 h. à 8 h. p.m.  
le samedi: 8 h. à 8 h. p.m.

**REDACTION** ..... 874-7070

**EDITORIAL** ..... 874-7030

**PROMOTION** ..... 874-7100

**RELATIONS DE TRAVAIL** ..... 874-7383

**PUBLICITÉ**  
Petites annonces  
Commandes ..... 874-7111  
du lundi au vendredi: 9 h. à 4 h. p.m.  
Pour changer ou annuler ..... 874-7205  
du lundi au vendredi: 9 h. à 4 h. 30 p.m.

**Grandes annonces**  
Détailants ..... 874-7300  
National, Télé-Press, vacances, voyages ..... 874-7306  
Carrières et professions, nominations ..... 874-7320

**COMPTABILITÉ**  
Grandes annonces ..... 874-6892  
Petites annonces ..... 874-6901

# Policiers accusés de voies de faits graves cités à leur procès

Trois policiers montréalais, les agents Jean-Marie Capuano, Pierre Brûlé et Lucien Gravel, ont été envoyés à leur procès sous une accusation de voies de faits graves, hier, par le juge Roger Craig, de la Correctionnelle, cependant qu'un quatrième accusé, le lieutenant Marcel Parent, était libéré faute d'identification positive.

Les voies de faits auraient été exercées le 29 juillet dernier contre un jeune avocat, Me Jacques Riou, tant rue Crescent qu'au poste no 10, à la suite d'un incident survenu au premier endroit.

Des motards se seraient engagés en

contresens dans cette rue, et plusieurs policiers seraient arrivés sur les lieux pour faire enquête sur cette contravention aux règlements de la circulation.

Me Riou, qui se trouvait à proximité, voulut s'enquérir de ce qui se passait et reconnut le groupe de motards dont il est un membre honoraire, en plus d'être leur procureur.

Il fut également mis au courant que l'un d'eux, André Ethier, requérait ses services immédiatement, alors qu'on était précisément à le fouiller.

Lorsqu'il s'en approcha, après s'être identifié aux policiers, on lui intima l'ordre de déguerpir.

Comme il ne le faisait pas, il s'est fait rudoyer, jeter par terre et menotter, et une fois sur le pavé, il aurait reçu des coups de pied sur le corps et fut poussé dans une des voitures de police.

Au poste, il aurait à nouveau tenté de s'identifier, mais, pour toute réponse, il aurait reçu des coups de poings et de pieds sur tout le corps et au visage, et on lui aurait heurté violemment la tête sur le comptoir.

Le tribunal a souligné que les blessures subies, notamment la déviation du nez, sont trop graves pour que l'accusation soit réduite à assaut simple, dans les circonstances.

## MICROFILMS

SUITE DE LA PAGE A 1

voire procureur auprès du gouvernement dans cette affaire?

— Non, cela, ce n'est pas faux. Jean Lesage s'occupe de mes affaires depuis nombre d'années...

— Comme cela, c'est lui qui a réussi l'affaire pour vous?

— Oui (faible)

— M. Drouin, vous répétez qu'il y a beaucoup de choses fausses dans mon article, mais il y en a tout de même quelques-unes de vraies?

— Oui! (plus fort)

Changeant subitement de sujet, mon interlocuteur au bout du fil se met à pester contre le P. Julien Déziel, qui a ouvert le pot aux roses. "Celui-là, dit-il, je le guette. Je viens de téléphoner à son supérieur provincial (le R. Sylvère Leblanc, o.f.m.) pour l'avertir que s'il répétait à la télévision de Radio-Canada ce qu'il a dit hier, je poursuivrais la communauté en libelle. Tu sais — recourant tout à coup au tutoiement — il me fait grand tort avec ses déclarations de président de la Société généalogique québécoise ou canadienne-française, je ne sais trop..."

J'ai une arme contre lui, je peux avoir les "tapes"... Quant à vous, mon ami que je ne connais pas mais que j'estime à cause de tout le bien que j'ai entendu dire de vous (sic), je ne ferai rien contre vous et contre LA PRESSE. Je ne veux pas me fatiguer. Je tiens à me reposer. Je suis en robe de chambre en ce moment chez moi et je me sens bien. Mais comme Jean Lesage m'a appelé de Québec et m'a suggéré de vous téléphoner, je le fais..."

— Oui, je vois, ou plutôt j'entends bien, M. Drouin...

la version de M. Choquette

M. Choquette a déclaré de son côté, dans un communiqué émis tard hier soir, que le ministère de la Justice avait obtenu des fonds du Conseil du trésor pour acheter de l'Institut généalogique Drouin les microfilms qu'il possède des registres d'état civil de la province de 1621 à 1940.

Le ministre a précisé que le gouvernement n'avait pas encore signé de contrat, mais avait convenu d'acheter la collection de bobines pour la somme de \$400,000.00 payable en dix versements annuels de \$40,000 plus un intérêt de 5 p. 100 sur le solde.

M. Choquette ajoute dans son communiqué que l'entente avec l'Institut Drouin avait été décidée après que deux experts de l'Université de Montréal eurent examiné les microfilms et les eurent évalués à \$500,000. Les pourparlers au sujet de l'achat de la collection de microfilms se sont poursuivis pendant deux ans avec M. Gabriel Drouin, a dit M. Choquette, et il n'y a rien eu de secret à ce sujet. Les microfilms de l'Institut Drouin ont été faits pendant les années '30 et ont été autorisés par le gouvernement du temps.

Dans une déclaration de cinq pages, M. Choquette tente de ridiculiser l'offre de la secte des Mormons et nie que les négociations avec l'Institut Drouin ont été ouvertes immédiatement après les élections provinciales d'octobre dernier.

## REGIE

SUITE DE LA PAGE A 1

delaine, a également élaboré une formule de calcul des revenus et des dépenses des propriétaires de maisons d'appartements qui pourra dorénavant être utilisée chaque année pour établir des normes d'augmentations permises.

Cette formule, qui ressemblera techniquement à une feuille de rapport d'impôt, tiendra compte de tous les facteurs pouvant influencer le prix d'un loyer", a soutenu, hier, le porte-parole de la Régie des loyers.

D'ailleurs, c'est à partir de calculs déduisant de cette formule qu'on a pu établir que le taux d'inflation dans le domaine de la location d'appartements au Québec, en 1973, avait gravité autour de 5 p. cent.

La même formule de calcul, espère-t-on à la Régie des loyers, devrait empêcher que des situations conflictuelles entre locataires et propriétaires, comme celles que l'on connaît présentement, se reproduisent chaque année.

A court terme, on est, par ailleurs, conscients que la plupart des propriétaires du Québec seront déçus des conclusions auxquelles on est arrivés les économistes au service de la Régie. Le porte-parole interrogé par LA PRESSE, hier, a toutefois affirmé que M. Chapdelaine et son équipe d'économistes étaient prêts à aller défendre n'importe quand leur méthode de calcul devant n'importe lequel représentant des associations de propriétaires.

A son avis, cette méthode a d'ailleurs pour avantage de ne pas briser l'équilibre existant déjà entre les revenus et les dépenses des propriétaires, de façon à ce que la location d'appartements demeure un commerce rentable.

Quoi qu'il en soit, estime-t-il, la Régie ne pourrait accorder, cette année, d'augmentations égales à la hausse générale du coût de la vie, parce qu'elle contribuerait alors elle-même à causer de l'inflation dans un domaine où l'augmentation des coûts n'a subi qu'une hausse moyenne de 5 p. cent en 1973.

## TORONTO

SUITE DE LA PAGE A 1

leur le long d'une voie de béton et d'acier.

Une voie est actuellement en construction sur les terrains de l'Exposition Nationale de Toronto au coût de \$16 millions et les essais débuteront l'an prochain.

L'Office tente également de mettre

au point un service de mini-bus pouvant transporter 17 personnes, qui pourraient se faire conduire de leur maison à une station de métro.

Chacun de ces mini-bus coûte un peu plus de \$20,000 et 70 sont déjà utilisés dans différentes villes ontariennes.

Enfin, l'Office étudie un moyen qui permettrait aux usagers de ne payer leurs frais de transport qu'une fois par mois.

Il s'agirait soit de vendre des passes qui seraient en quelque sorte poinçonnées pour chaque parcours ou encore d'utiliser un système comparable à celui des nombreuses cartes de crédit.

M. Foley a ajouté que l'Office était prête à partager avec les autres provinces canadiennes des informations qui permettraient d'améliorer le transport dans les différentes villes.

## COTE

SUITE DE LA PAGE A 1

ration et que la décision à cet effet serait rendue à la reprise des audiences publiques mardi prochain.

Le juge Chaloux

Auparavant, le commissaire Marc Cordeau, s'en référant à la disposition rendue la veille par le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix, a tenté de savoir de Côté s'il était exact, comme l'avait prétendu le magistrat, que le tavernier avait discuté de procès impliquant des gens de la "barbotte" Victoria Sporting Club en 1971.

Niant le tout, Côté s'est encore fait demander quels propos il avait bien pu tenir, lors d'une rencontre avec le magistrat dans un restaurant, le 31 mai 1971 (début du procès de Zarbatany présidé par le juge Chaloux), pour que celui-ci aille solliciter par la suite la protection du ministre de la Justice.

Disant qu'il ne voyait pas ce qu'il aurait pu dire qui fasse peur à un juge, Côté s'est fait cette fois interpellé par le juge Brunet au sujet du présumé harcèlement par D'Asti, dont il se disait victime. "Vous dites depuis le début, a fait remarquer le président de la CECO, que D'Asti vous harcelait et que vous cherchiez par tous les moyens à vous en éloigner. Pourtant, c'est bien vous qui avez dit à D'Asti que vous connaissiez le juge Chaloux, que c'était un de vos amis. Est-ce que c'était du "bluff" ça?"

Côté soutient que c'était du "bluff" jusqu'à un certain point. "Il n'y a pas de mal ce que je dis ça à D'Asti", a-t-il commenté.

Oui, de rétorquer le juge, mais vous nous avez bien dit que vous aviez appelé le juge Chaloux à quelques reprises. Si vous "bluffiez" pourquoi ne pas avoir continué jusqu'au bout, c'est-à-dire laisser croire à D'Asti que vous téléphoniez au juge mais sans le faire?"

Après avoir laissé entendre que

# Hausse de 22 pour cent du prix des maisons en 1973

TORONTO (PC) — Une demande jusqu'ici inégalée a provoqué en 1973 au Canada une hausse de 22 pour cent des prix des maisons d'habitation. Selon la Canadian Real Estate Association (Chambre d'immobilier), le coût moyen d'une maison d'habitation en 1973 serait de \$32,328.

A Vancouver, le prix d'une maison s'est relevé de 32 pour cent et a atteint \$41,505 comparativement à \$31,465 en 1972; à Toronto, les prix ont gagné 29 pour cent et atteint une moyenne de \$44,105 de \$34,078 en 1972. Des augmentations excédant 20 pour cent ont été enregistrées à Hamilton, Victoria, Calgary et Ottawa.

Le document publié hier par la

Real Estate explique que ces augmentations sont le résultat d'un marché très actif et d'une demande sans cesse croissante.

Ces chiffres ont été fournis par la Multiple Listing Service, un organisme qui regroupe 74 associations immobilières canadiennes.

En Ontario et en Colombie-Britannique, les augmentations enregistrées dépassent la moyenne canadienne, 26 pour cent pour l'Ontario et 23 pour cent pour la Colombie-Britannique.

Les plus basses augmentations ont été signalées au Québec avec 4 pour cent et au Manitoba avec 10 pour cent.

Selon les compilations effectuées par Multiple Listing Service, les

prix des maisons se répartissent ainsi par provinces:

	1972	1973
C.-Brit.	\$25,741	\$31,665
Alberta	25,056	30,141
Saskatchewan	16,718	19,188
Manitoba	19,488	21,441
Ontario	29,217	36,877
Québec	25,713	26,794

Pour les provinces maritimes, à l'exception de Terre-Neuve pour laquelle aucun chiffre n'est disponible, le prix moyen des maisons d'habitation s'est établi à \$25,490, comparativement à \$22,566 en 1972.

Dans toutes les villes du Canada, à l'exception de Montréal où elle a été seulement de 5 pour cent, la hausse fut supérieure à dix pour cent.

D'Asti était peut-être à ses côtés au moment de ces appels, le tavernier s'est vu demander pourquoi il devait agir ainsi.

Offre d'argent

"Si j'avais su à ce moment-là que j'étais pour venir devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, j'aurais jamais fait ces appels", a répondu Côté.

Quant au commissaire Cordeau, il a résumé très succinctement la conversation entre D'Asti et Côté, le 9 septembre 1971. "Avec D'Asti, a-t-il noté, vous parliez d'une rencontre avec le juge Chaloux seul et d'une certaine offre d'argent. Avouez que c'est difficile de dire que c'était un "bluff" à D'Asti. Il y a là une suite chronologique qui tend à faire croire que vous vouliez offrir de l'argent au juge. Il a été établi que vous ne l'avez pas fait. Mais aviez-vous reçu de l'argent ou des menaces de D'Asti pour agir ainsi?"

Devant la réponse négative de Côté, le juge Cordeau s'est étonné que celui-ci n'apporte par ailleurs aucune raison sur sa façon d'agir qui était assez surprenante.

De son côté, Me Dupré avait oeuvré comme un forcené toute la journée durant pour savoir de Côté pourquoi il tenait tant à parler au juge Chaloux, comme en font foi trois conversations enregistrées déposées la veille.

A part la question de renouer connaissance avec le magistrat qu'il considérait comme un ami d'enfance, Côté a commencé par dire qu'il n'avait jamais parlé des causes contre le Victoria Sporting Club au juge Chaloux.

Toutefois, devant la persistance des questions de Me Dupré, il devait reconnaître qu'il avait cherché à savoir du magistrat ce qui pourrait arriver dans la cause qu'il présidait. D'Asti voulait, selon lui, un jugement rapide afin de savoir à quoi s'en tenir. Ici, si Me Dupré a cherché à connaître davantage la teneur précise de la conversation entre Côté et le juge Chaloux, il s'est heurté à un véritable mur de "je ne me souviens pas" ou encore de "on a ressassé des souvenirs de jeunesse".

Par ailleurs, plusieurs affirmations faites la veille par le juge Chaloux ont été niées par Côté. Il a en effet soutenu ne pas se rappeler d'avoir dit au magistrat que le Victoria Sporting Club appartenait à de bons libéraux ou encore que c'est un juge de la Cour supérieure qui avait aidé l'accès à la magistrature de Me Chaloux.

Enfin, visiblement exaspéré, le procureur Dupré a formulé la demande que l'on sait, mettant fin en quelque sorte à l'audience d'hier.

# Les patients s'expliquent à Rivière-des-Prairies

par Denis VINCENT

C'était la soirée des explications entre les parents des patients de l'Hôpital de Rivière-des-Prairies et les dirigeants de l'institution. Les explications ont satisfait la plupart des parents, venus très nombreux, attirés sans doute par les articles sensationnels parus depuis deux semaines dans un journal du dimanche.

L'assemblée avait été convoquée conjointement par le comité des parents et l'administration dirigée par le Dr Denis Lazure. L'ordre du jour parlait des problèmes généraux, mais deux incidents majeurs survenus récemment retenaient l'attention: patiente violée par un membre du personnel et décès d'un jeune garçon ayant absorbé une trop forte dose de médicaments.

Mais le dialogue a rapidement dépassé le fait divers et l'anecdote pour s'arrêter aux problèmes qui attendent encore une solution malgré quatre années de réformes qui ont permis à l'institution d'acquiescer une réputation méritée.

C'est le Dr Réal Lajoie, directeur des services psychiatriques au ministère des Affaires sociales qui déclarera d'ailleurs que l'hôpital de Rivière-des-Prairies est le meilleur du genre actuellement au Québec.

Mais l'assemblée aura permis de relancer la campagne entreprise par le comité des parents auprès du ministère pour obtenir l'abolition des paiements qui sont réclamés de ceux qui ont des enfants hospitalisés. La loi de l'Assurance-hospitalisation, votée en 1960, prévoit la gratuité en effet pour ceux qui sont dans des hôpitaux généraux, mais non pour les patients des hôpitaux psychiatriques, à cause des modalités d'une entente fédérale-provinciale.

Au cours de la dernière session, le gouvernement a déposé, puis retiré, un projet de loi qui prévoit que d'autres patients seront également appelés à défrayer une partie de leur hospitalisation. Ce projet de loi reviendra probablement à la prochaine session,

mais ne résout évidemment pas le problème.

Une participante a suggéré que des sous-comités de parents soient formés pour étudier les problèmes les plus fréquemment évoqués durant l'assemblée: délinquants du Centre Berthelet accueillis à l'hôpital lorsqu'ils ont besoin de soins psychiatriques, le transport par autobus qui ne sont soumis qu'aux normes élémentaires de sécurité des autobus scolaires, demande d'un pavillon pour le tiers des patients qui sont âgés de 18 ans ou plus pour éviter qu'ils ne quittent Rivière-des-Prairies pour être transférés à Saint-Jean-de-Dieu, etc.

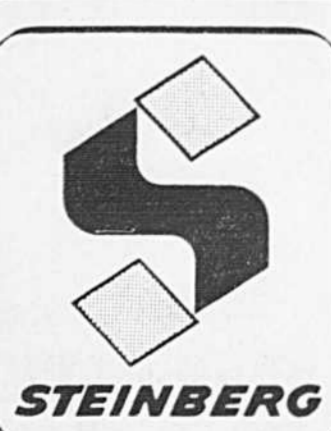
Chacun des quelque 650 patients constitue un problème particulier. Il fallait constater hier, en se fiant au témoignage de parents présents, que les autorités de l'hôpital en sont maintenant conscients, ce qui est déjà un énorme progrès sur la situation qui prévalait alors que l'institution était encore connue comme le Mont-Providence.

Des incidents graves qui ont été à l'origine de la convocation de l'assemblée, on a également parlé pour discuter des mesures déjà prises ou à prendre pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Et comme disait une mère présente: "J'ai six enfants à la maison, et malgré toute ma surveillance, il arrive des accidents. Pas étonnant qu'il en arrive également dans une institution regroupant 650 patients qui réclament des soins constants."

# Soljenitsyne se repose en Suisse

BERNE (AFP) — On confirmait officiellement, ce matin, à Berne, que Soljenitsyne a demandé à venir en Suisse pour se reposer. Sa requête a été acceptée, déclare un communiqué du ministère helvétique de la Justice et de la Police.


Soljenitsyne, qui a pris le train à Cologne à 8 heures 17 (heure locale), devait arriver à 15 heures 51 (heure locale) à Zurich, via Bâle. Son avocat, le Dr Fritz Heeb, qui réside à Zurich, l'accompagne.



# INFORMATIONS AU CONSOMMATEUR

En conformité avec notre politique de vendre les produits aux plus bas prix possible tous les jours, nous désirons aviser le public que nous vendrons le lait liquide au nouveau prix minimum établi par l'ordonnance L 39 de la Régie des marchés agricoles du Québec, qui entre en vigueur aujourd'hui, 15 février 1974.

Cette ordonnance de la Régie des marchés agricoles du Québec couvre tous les genres de lait : homogénéisé, 2% de gras, écrémé, en pinte, demi-gallon et contenant de plastique de trois pintes, etc.



## Charte des DROITS DU CONSOMMATEUR

DE LA MÊME MANIÈRE QU'IL EXISTE UNE CHARTRE DES DROITS DE L'HOMME, NOUS CONCEVONS QU'IL EXISTE UNE CHARTRE SPÉCIALE DES DROITS DU CONSOMMATEUR. C'EST EN PROPOSANT CETTE CHARTRE OFFICIEUSE QUE NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS OFFRIR UN NOUVEAU PROGRAMME D'ENSEMBLE DESTINÉ À L'APPUYER LE MIEUX POSSIBLE.

**LE DROIT D'ÊTRE RENSEIGNÉ**

Nous nous engageons à continuer de vous offrir un style de publicité qui dit bien ce qu'elle veut dire et ne prête pas à de fausses interprétations. Nous révisons constamment les étiquettes de nos produits et les affiches de nos supermarchés et nous continuons d'oeuvrer quettes de nos produits et les affiches de nos supermarchés et nous continuons d'oeuvrer ferme pour fournir au consommateur le plus de renseignements pertinents sur tel et tel produit.

Nous nous parlerons des prix à l'unité et de la datation des produits; nous vous expliquerons comment vous en servir le plus facilement et le plus rapidement possible... et nous vous renseignerons également sur l'aspect nutritif des aliments mis à votre portée, etc. etc.

Nous continuerons de vous informer des changements de prix des produits et des raisons qui motivent ces changements.

DROIT DE CHOISIR

### LAIT HOMOGÉNÉISÉ

	Nouveaux prix minimum et maximum	Nouveaux prix de détail STEINBERG
pinte	35¢ à 39¢	35¢
demi-gallon	69¢ à 77¢	69¢
3 pintes <small>cont. de plastique</small>	99¢ à \$1.14	99¢

### LAIT 2% DE GRAS

	Nouveaux prix minimum et maximum	Nouveaux prix de détail STEINBERG
pinte	33¢ à 37¢	33¢
demi-gallon	65¢ à 75¢	65¢
3 pintes <small>cont. en plastique</small>	93¢ à \$1.08	93¢

# Steinberg

LIMITÉE

# Phaneuf veut imposer sa centrale administrative

par Rhéal BERCIER  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La réponse du gouvernement québécois à la Confédération des sports du Québec (CSQ) ne s'est pas fait attendre.

Québec, par l'entremise du ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, M. Paul Phaneuf, vient de durcir sa position.

On se souvient que la CSQ a demandé l'intervention de M. Robert Bourassa dans le conflit qui l'oppose à M. Phaneuf au sujet de la relocalisation de l'organisme sportif dans des locaux plus vastes

à Montréal. M. Bourassa s'est refusé à tout commentaire "pour le moment".

La CSQ a invoqué le manque de confiance en M. Phaneuf et le désir du Haut-commissariat de s'ingérer dans l'administration de ses affaires.

## Une centrale unique

Hier, avant de s'envoler pour deux semaines au Mexique, M. Phaneuf a pris une décision finale. Il opte pour une centrale administrative unique qui regroupera, outre la CSQ, la Fédération québécoise du plein air (FQPA) et la Confédération des loisirs du Québec (CLQ).

Le mode de gestion retenu pour administrer cette centrale qui desservira les organismes de plein air, du sport et du socio-culturel sera une corporation privée et auto-

nome. Son conseil d'administration sera composé de 10 personnes, dont deux seulement représentant le Haut-commissariat.

Dans une lettre adressée aux présidents des trois organismes, le ministre leur demande de nommer leurs représentants et annonce que la signature des lettres patentes nécessaires pour constituer la corporation se fera le 1er mars 1974.

## "La" solution

M. Phaneuf estime que cette solution est la meilleure façon de s'assurer que les organismes de sports, de plein air et socio-culturels jouissent de services équivalents aux moindres frais possibles.

Il croit aussi que la CSQ, la FQPA et la CLQ seront plus en mesure de jouer pleinement leur rôle respectif en

étant déchargées des préoccupations administratives.

"Par un triple regroupement des centrales, le gouvernement est ainsi assuré que l'intérêt public est le mieux sauvegardé." M. Phaneuf lance enfin l'ultimatum: "Les trois organismes ont jusqu'au 27 février pour nommer leurs représentants sur la corporation".

La nouvelle centrale administrative est constituée en vertu de la loi des compagnies, mais n'aura aucun but lucratif.

C'est le gouvernement du Québec qui finance en majeure partie les activités des trois organismes.

Joint à Montréal, le président de la CSQ, M. Gerald Simon, n'a voulu faire aucun commentaire sur la position adoptée par le ministre. Il

déclare que, selon lui, la réponse de M. Phaneuf "n'est pas une réponse". Des représentants des trois organismes se réuniront mardi pour étudier toute cette question.

Mais des porte-parole des organismes joints par LA PRESSE ne cachent par leur déception devant la dureté de la position gouvernementale et craignent pour leur autonomie administrative et l'interventionisme de l'Etat dans les affaires courantes. "Une fois que l'on contrôle l'administration..."

## Un doux problème

Un porte-parole du Haut-commissariat, M. Raymond Benoit, appelé à commenter la prise de position de la CSQ, soutient que le problème est mal posé.

"On ne veut pas brimer l'autonomie de chacune des

trois centrales. Mais on estime que l'on peut réaliser des économies d'échelle en centralisant l'administration et en offrant des locaux aux trois organismes. Ils garderont leur entité même s'ils habitent le même immeuble."

A cause des montants assez importants consentis à ces organismes, M. Benoit

estime que le Haut-commissariat peut réduire les coûts énormes dans les services. "Par ailleurs, on dégage la CSQ des problèmes d'administration pour lui permettre de s'occuper davantage du sport et de jouer pleinement son rôle de leadership que ses membres réclament et que le gouvernement encourage."

## BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce  
Dessins de fabrique  
en tous pays  
**MARION  
ROBIC & ROBIC**  
2100, Drummond, Montréal 107,  
Téléphone 288-2152

## ANNONCE

### Ne jouez pas au gynécologue

De plus en plus de femmes croient qu'elles sont capables de se soigner toutes seules et se risquent à effectuer sur elles-mêmes tests de grossesse et autres examens gynécologiques. Que penser de cette nouvelle "gynécologie à domicile"? Dans Sélection du Reader's Digest de février, un article passe en revue les différentes méthodes d'auto-diagnostic et en souligne les principaux dangers. Apprenez pourquoi l'auto-observation et l'auto-exploration vaginale ne peuvent, en aucun cas, remplacer un examen gynécologique complet. Achetez Sélection de février aujourd'hui même.

## la presse

### livraison à domicile

**874-6911**

du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 8 h p.m.  
le samedi: 8 h a.m. à 5 h p.m.

## Multi-Média rattaché au ministère de l'Éducation

QUÉBEC (PC) — La Commission administrative du programme Multi-Média de formation pour le développement des ressources humaines du Québec portera dorénavant le nom de Commission administrative du programme Multi-Média et sera rattachée à la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation.

Ce changement, décrété par un arrêté en conseil en date du 30 janvier, a été annoncé, hier, dans un communiqué émanant du bureau du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

Le ministre a précisé que cette décision avait été dictée par un souci d'efficacité et a insisté sur le fait que les orientations du programme Multi-Média demeurent les mêmes.

Ce programme s'adresse aux adultes des milieux défavorisés.

Il a été mis sur pied en mars 1971 et est implanté dans les régions de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-Ouest québécois.

## Nominations au ministère de la Justice

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois de la Justice a annoncé trois nominations importantes, hier.

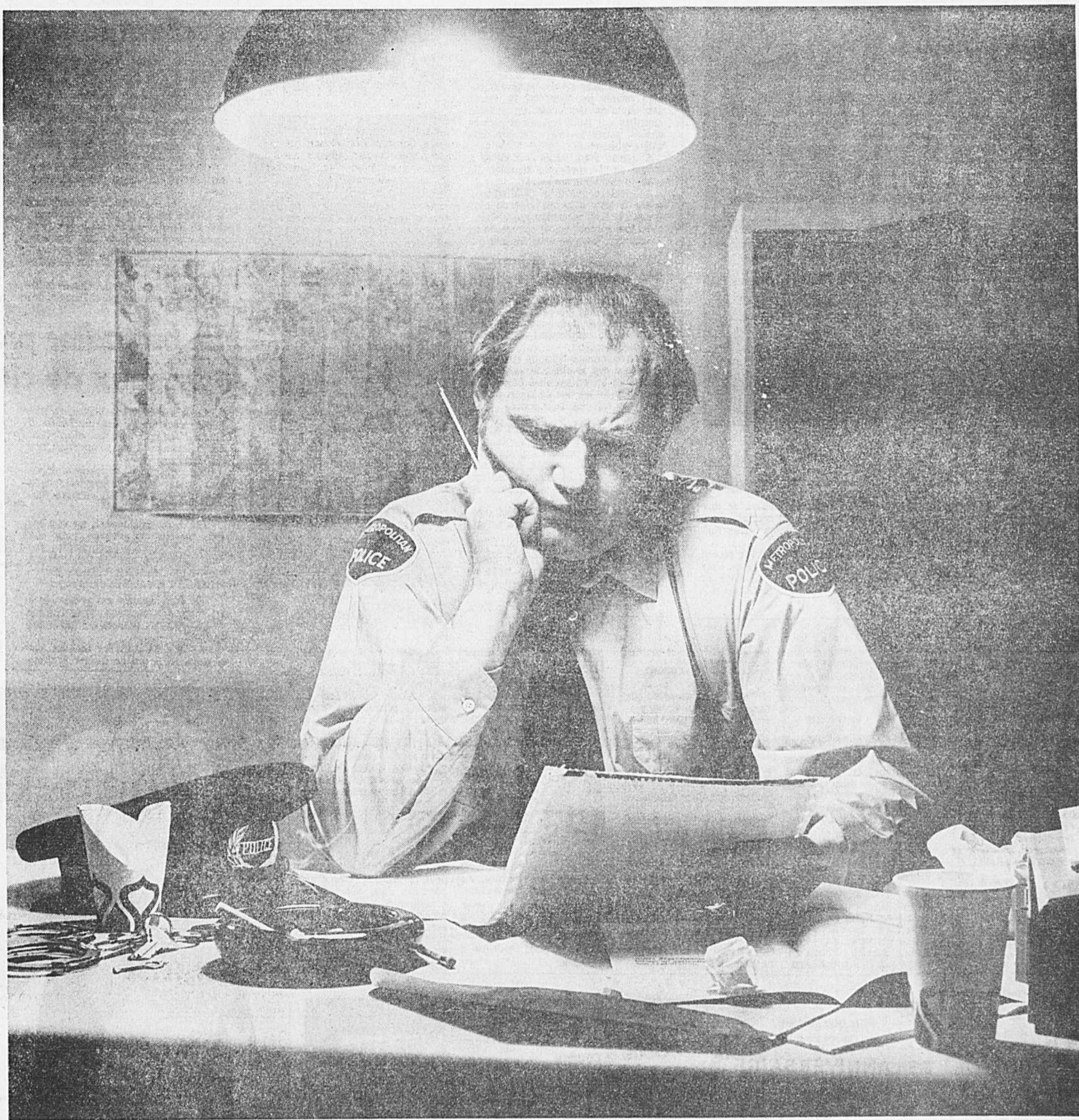
M. Jérôme Choquette, celle de Me André Deslongchamps comme juge de la Cour provinciale et membre du Tribunal des expropriations, et celle de monsieur le bâtonnier Jean Moisan, comme président du Conseil consultatif de la Justice.

M. Choquette a aussi annoncé la nomination de M. Maurice Laniel comme coroner en chef pour le district judiciaire de Montréal. Il sera assisté de Me Roch Héroux, auparavant substitut du procureur général dans le district judiciaire de Montréal.

## CP Air se réjouit

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, annonce que CP Air n'est plus obligé maintenant de faire voler jusqu'à Montréal les avions de cette société qui décollent de Vancouver en direction de l'est au Canada. CP Air ne cache pas qu'elle se réjouit de cette nouvelle. Jusqu'ici des avions de CP Air devaient, après une escale à Toronto, se rendre à Montréal avec très peu de passagers à leur bord. M. Marchand dit qu'Air Canada assure très bien la liaison Toronto-Montréal.

# La loi de l'impôt et les déductions du constable Ferland.



Comme tout le monde ces temps-ci, le constable Ferland s'est rendu compte de l'importance de la somme qu'il paie chaque année à l'impôt sur le revenu. Une somme considérable.

C'est alors qu'il a découvert quelque chose d'intéressant: la loi de l'impôt sur le revenu. Un moyen qu'il pourrait utiliser pour économiser. Comme il avait la loi de son côté, il conclut qu'il ne serait que juste d'en profiter. Son représentant de la Great-West lui fit connaître tous les faits concernant le régime enregistré d'épargne-retraite de la Great-West.

Il lui a expliqué que quand le régime est enregistré auprès du gouvernement, compte tenu de sa situation personnelle, il peut déduire jusqu'à \$4,000

de son revenu imposable par année. Il lui a dit également que si le régime était enregistré auprès du gouvernement avant le 1er mars 1974, il pourrait commencer à économiser de l'argent dès maintenant, c'est à dire sur l'impôt de 1973. Le constable Ferland a aussi appris que le régime enregistré d'épargne-retraite de la Great-West peut compléter un plan de retraite personnel ou un plan collectif, que l'on soit salarié ou à son propre compte. Bref, pendant qu'il épargne pour sa retraite, le constable Ferland économise de l'argent sur son impôt. Et quand, finalement, il s'est rendu compte que le représentant de la Great-West pouvait l'aider dans sa planification financière, il n'eut plus besoin d'autres preuves, l'affaire était réglée.

Oui, j'aimerais obtenir de plus amples informations concernant le régime enregistré d'épargne-retraite de la Great-West. S.V.P., faites-moi parvenir votre brochure "Allégez votre fardeau fiscal aujourd'hui..."

Postez à: La Great-West, compagnie d'assurance-vie  
Case Postale 422, Place Bonaventure  
Montréal 114, P.Q. H5A 1B9

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_

Etes-vous présentement détenteur d'une police d'assurance de la Great-West? oui  non

**Great-West**  
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE SIEGE SOCIAL, WINNIPEG

## RAPATAX

complète votre  
rapport d'impôt

La compagnie canadienne de rapport d'impôt aux centres d'achats suivants:  
Place Versailles, Galeries d'Anjou, Alexis-Nihon, Côte-des-Neiges, Hypermarché, Greenfield Park, Dorval, Stations C.N.R. Montréal, Fairview.

932-4159

# Les brigadiers scolaires protègent efficacement la vie des écoliers

Un reportage de Germain TARDIF

Les brigadiers scolaires qui guident les pas des enfants aux intersections dangereuses sont-ils des personnages utiles, dont le travail sert à préserver des vies?

D'après une enquête effectuée par LA PRESSE, il s'avère que, dans l'ensemble, les brigadiers scolaires sont efficaces et qu'ils contribuent grandement à assurer la sécurité des enfants.

Il apparaît plutôt que le danger est plus grand pour le brigadier que pour les jeunes dont il a la surveillance.

L'enquête a été effectuée à Laval, à Longueuil et, dans l'île de Montréal, à l'échelle de la CUM, qui a juridiction sur les brigadiers scolaires. Il en ressort que nous n'avons pu trouver aucun cas d'accident mortel là où se trouvait un brigadier.

Par contre, deux brigadiers sont morts à la suite d'accidents de la circulation, au cours des deux dernières années.

De cette enquête ressortent certains faits intéressants:

— Les enfants sont plus souvent victimes d'accidents de la rue en face de leurs domiciles qu'en face de l'école.

— Les enfants sont plus en sécurité à l'école que chez eux.

— Le recrutement des brigadiers scolaires est généralement difficile. Et il l'est davantage dans les quartiers huppés que dans les quartiers à faibles revenus.

— L'absentéisme est plus élevé chez les brigadiers masculins que chez les brigadiers féminins.

— Il est plus difficile de recruter en hiver qu'en automne.

### Le recrutement

"Nous sommes en campagne permanente de recrutement", de dire le surintendant M. Boulais, de la police de la CUM, qui dirige la section des brigadiers scolaires.

Le problème des brigadiers scolaires, en effet, ne réside pas dans l'efficacité de ces derniers, mais dans leur nombre et dans le recrutement... du moins en ce qui concerne l'île de Montréal.

Ce problème, qui a déjà existé à Laval et à Longueuil, semble maintenant résolu dans ces deux villes.

"Le recrutement, d'expliquer M. Boulais, est encore plus difficile dans les districts huppés tels que Ville Mont-Royal, Westmount, Outremont, que dans les districts moins favorisés tels qu'Hochelega ou Saint-Henri."

Ceci provient du fait que la plupart des candidats sont des retraités à faible revenu ou des assistés sociaux ou, encore, des femmes qui ajoutent ce salaire au revenu familial.

Il faut noter, sur ce point, que le recrutement se fait à l'échelle des secteurs de sorte que les brigadiers assignés à une école viennent du quartier où se trouve cette école, ceci aux termes de la convention collective.

Signalons également qu'à l'instar de la police, les brigadiers scolaires sont "intégrés", même si leur emploi se fait au niveau des districts.

"Les candidatures, d'autre part, sont plus nombreuses en septembre qu'en hiver, constate M. Boulais. Et plusieurs de ceux qui s'étaient enrôlés en septembre démissionnent lorsqu'arrive la saison froide."

"Nous comptons présentement 529 brigadiers tout en ayant l'autorisation d'en employer 600. Mais nous n'avons encore pu parvenir à atteindre ce chiffre. Résultat: une soixantaine de traverses jugées importantes ne sont pas protégées alors qu'elles devraient l'être."

### Les salaires

Les brigadiers scolaires de la CUM sont payés \$2.25 l'heure et travaillent cinq heures par jour, soit 25 heures par semaine. Des écoles de certains quartiers ont leurs propres brigadiers choisis parmi les élèves et leur travail est bénévole.

A Laval, les salaires sont de \$2 à raison de 27 heures par semaine. Ils sont au nombre d'environ 65.

A Longueuil, les quelque 40 brigadiers scolaires, gagnent \$1.85 l'heure, quatre heures par jour.

C'est un organisme privé, "Sécurité régionale", dont le président est M. André Béliveau, qui, dans cette ville, s'occupe du recrutement et de l'emploi des brigadiers.

Les recommandations de ce dernier, de même que le choix des endroits où placer les brigadiers sont laissés à la discrétion du service de la circulation. Les rues les plus achalandées ont la priorité.

Ni à Laval, ni à Longueuil on n'a eu à déplorer une mort d'enfant en présence d'un brigadier scolaire. Dans l'île de Montréal non plus, depuis septembre, date de l'unification des brigadiers scolaires sous la juridiction de la CUM.

"Avant? Je ne peux pas vous dire. Je n'étais pas ici", de faire remarquer M. Boulais.

C'est surtout en face de chez eux, quand ils jouent dans la rue, ou en dehors des heures d'école qu'ils se font frapper par des automobiles, précise la police.

Il faudra maintenant des brigadiers familiaux...



"Le travail de brigadier me tient en forme", affirme M. Arthur Collin.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

## "J'ai une bonne soixantaine d'enfants"

"J'ai une bonne soixantaine d'enfants", dit d'un ton paternel et possessif M. Arthur Collin, de Longueuil.



photo Michel Gravel, LA PRESSE  
M. Arthur COLLIN  
Brigadier aux 60 enfants

Agé de 72 ans, il est le brigadier scolaire affecté à l'intersection Victoria-Curé-Poirier. Ceci depuis trois ans.

"Le froid? Ça fait du bien et c'est ce travail qui permet de me garder en forme. Et puis je suis habitué au froid, ayant été mécanicien de bulldozer à Chibougamau. Des températures de 40 sous zéro, j'ai connu ça..."

Pendant qu'il parle les enfants arrivent, un à la fois ou par petits groupes.

"En été, explique-t-il, j'attends que le groupe soit assez gros avant d'arrêter la circulation. Quand il fait froid comme aujourd'hui, je fais traverser les enfants à mesure qu'ils arrivent. Ils ont froid, eux, tandis que les voitures sont chauffées."

Longueuil est la seule ville de la région où le recrutement et l'emploi des

brigadiers scolaires sont confiés à une agence privée, "Sécurité régionale".

C'est aussi la seule où les brigadiers scolaires portent un uniforme, le même que les autres employés de l'agence.

Le président de "Sécurité régionale", M. André Béliveau, âgé de 31 ans, dirige depuis trois ans cette entreprise qui avait été fondée par son père, M. Julien Béliveau, six mois plus tôt, et qui compte 150 employés, dont une quarantaine de brigadiers scolaires.

Il y a trois ans, ceux-ci étaient sous l'autorité directe de la police qui, d'accord avec les dirigeants municipaux, ont décidé de confier la brigade à une agence privée.

M. Béliveau a déjà été gardien de nuit et policier à l'emploi du CN.

## Le brigadier préférable aux feux de circulation

"Le recrutement de brigadiers scolaires compétents est préférable à l'installation de feux de circulation, aux intersections qui se trouvent dans une zone scolaire".

C'est ainsi que s'exprime le directeur du service de la circulation de la ville de Montréal, M. Jacques Barrière.

"Les feux, explique-t-il, ne sont pas des moyens de sécurité mais des moyens de contrôle de circulation. Les feux n'éviteront pas des accidents aux enfants qui, sans surveillance, traverseront la rue quand ils sont rouges."

"Un être humain est préférable à un dispositif mécanique pour assurer la sécurité des écoliers qui traversent la rue."

Le rôle d'un brigadier scolaire, par ailleurs, n'est pas de diriger la circu-

lation mais d'assurer la sécurité des enfants.

Il n'a aucun des pouvoirs dévolus à la police en ce qui concerne la circulation.

Il ne peut contraventionner l'automobiliste pris en défaut. Au plus notera-t-il le numéro d'enregistrement d'une voiture pour le renfermer à la police qui ira surveiller le coin, en cas de récidive.

Le brigadier scolaire n'immobilise pas la circulation à tort et à travers. Généralement, il profite d'un moment de ralentissement pour intervenir et permettre aux enfants de traverser la rue sans danger.

En général, disent les directeurs de police, les automobilistes obéissent aux directives des brigadiers. Les cas de désobéissance ne sont qu'exceptionnels.

## Des femmes admirables

"Toujours seule à la maison, ça devient ennuyant. Ce travail de brigadier scolaire m'aide à passer le temps".

C'est ainsi que s'exprime Mme Rollande Lachapelle, de Pointe-Saint-Charles, entre deux traversées d'enfants, à l'angle des rues Wellington et Fortune.

"Le froid ne me fait pas peur. Je me vêts chaudement pour ce genre de travail. J'aime encore mieux le froid que la pluie."

C'est depuis septembre que Mme Lachapelle compte parmi les quelque 110 femmes qui font partie de la brigade scolaire de la CUM.

Robuste, rougeaude et volubile, elle sait parler aux enfants pour se faire obéir et sait aussi leur parler quand ils n'obéissent pas.

Elle ne craint pas, non plus, de dire leurs vérités aux rares automobilistes qui ne respectent pas ses directives.

C'est après quelques expériences qui se sont avérées fructueuses, que les villes ont commencé à accepter l'emploi de femmes comme brigadiers scolaires.

Aujourd'hui, la CUM en compte 110 sur 529; Laval, 15 sur 65; Longueuil, 14 sur 40.

Tous sont unanimes à louer leur travail, leur conscience et leur endurance.

Le directeur de la police de Laval, M. Léo Lequin, a constaté que le taux d'absence est moins élevé que chez les hommes. Il explique ce phénomène par le fait que la plupart des hommes étant à la retraite, par conséquent assez âgés, ils ont moins d'endurance au mauvais temps et sont plus sujets



photo Antoine Désilets, LA PRESSE  
Mme Rollande LACHAPELLE

à divers maux qui les retiennent à la maison.

"Elles sont admirables, de dire M. Béliveau, à Longueuil. Beau temps, mauvais temps, elles sont toujours là."

Tous deux sont toutefois d'accord pour dire que l'absentéisme chez les brigadiers n'est pas élevé au point de créer des problèmes sérieux.

## vos horoscopes

**LES ENFANTS NES CE JOUR** seront chaleureux, généreux et très enthousiastes. Ils sauront s'attirer à coup sûr la sympathie des personnes. Du point de vue sincérité, on ne pourra rien leur reprocher. On aimera aussi les côtoyer à cause de leurs nombreux charmes et de leur grande hospitalité.

Prenez garde à ne pas commettre des étourderies qui pourraient vous être néfastes, notamment dans le domaine de vos intérêts financiers. Ménagez également votre organisme, car la fatigue serait nuisible à votre équilibre nerveux.

Diverses difficultés éprouveront vos nerfs, au cours de la journée; ce qui vous occasionnera une dépression psychique à la fin de celle-ci. Une longue nuit de sommeil vous sera nécessaire pour recouvrer votre ressort.

La matinée sera favorable au règlement de vos affaires, surtout si vous faites appel à l'aide ou aux conseils de personnes avec lesquelles vous partagez de bons sentiments. Mais ne dépensez pas à la légère, car vous pourriez le regretter.

Les astres auront d'heureux effets sur votre jugement. Vous pouvez faire con-

fiance à vos inspirations dans vos activités pratiques, ainsi que dans vos relations avec vos proches, vos amis et vos compagnons de travail.

Vous aurez tendance à être égocentrique et distant. Il importera que vous réagissiez contre cet état d'esprit et que vous ayez des égards pour les personnes avec qui vous devez compter.

Une question concernant vos intérêts financiers vous tracassera. Mais un de vos compagnons habituels vous donnera des conseils qui vous rendront service si vous ne négligez pas de les appliquer.

**DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE**  
BALANCE

Il est indispensable que vous organisiez avec un réalisme prévoyant votre budget pour les semaines à venir. Mais si vous désirez faire un placement ou si vous êtes tenté par une proposition, faites plutôt confiance à votre meilleur conseiller habituel.

**DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE**  
SCORPION

Il se peut que l'on vous propose une affaire apparemment intéressante, mais avant de donner votre réponse, assurez-vous qu'elle ne vous entrainera pas à des risques. Ce soir, vous aurez un emploi du temps animé.

**DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE**  
SAGITTAIRE

Votre sociabilité vous procurera des satisfactions encourageantes dans votre milieu familial ou à votre lieu de travail. En outre, vous vous trouverez devant un problème qui vous incitera à prendre une détermination utile.

**DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER**  
CAPRICORNE

Votre équilibre nerveux sera facilement vulnérable au cours de cette journée. Le mieux que vous puissiez faire aujourd'hui sera de passer paisiblement votre temps en famille ou avec des amis enclins à préférer le calme à l'agitation.

**DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER**  
VERSEAU

L'influence lunaire sur vos affaires personnelles vous mettra dans l'obligation de régler des questions que vous tentiez d'esquiver. Faites preuve de bonne volonté, sinon vous pâtirez de l'hostilité de personnes ayant des intérêts communs avec vous.

**DU 20 FEVRIER AU 20 MARS**  
POISSONS

Grâce à diverses circonstances favorables, vous pourrez obtenir d'excellents résultats dans vos activités pratiques, si vous êtes entreprenant. Au cas où il vous serait nécessaire de faire appel au concours d'autrui, vous pourrez compter sur le succès de votre sollicitation.

Plus que jamais au cours de son

**35e ANNIVERSAIRE**

LINGERIE

**Brière**

est généreuse pour sa clientèle

PRÉSENTEZ CE COUPON — IL A UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE

**COUPON-BONI**

D'une valeur de \$2.00 est échangeable à la lingerie Brière

**\$2**

Utilisable même pour nos spéciaux.

Avec l'achat de \$5.00 et plus de marchandise nous vous accordons \$2.00 sur présentation de ce coupon-boni à l'un de nos magasins.

Un seul coupon est valable par achat

VALIDE JUSQU'AU 28 FEVRIER

CENTRE D'ACHATS VILLE MONT-ROYAL 2314, chemin Lucerne 735-1801

CENTRE D'ACHATS PLACE VERSAILLES 7275 est. rue Sherbrooke 352-7780

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND 2327, Rockland 739-6111

Commandes postales acceptées moyennant un surplus de **25¢**

WONDER BRA — DAISY FRESH — GRENIER — LINDA — LINGELOR

T'ES TOUTE À LA MODE EN

**Daisyfresh\***

Corsette haute couture. Mince, élégante. Faite de power net d'Antron III non adhérent. Bonnets de dentelle, sans couture, légèrement coussinés de fiberfill. Contrôle doux et confortable. Dos dénudé. Bretelles transformables pour porter au cou "halter", ou aux épaules. Blanc ou beige.

Modèle 7912: A-B-C.

34-38, \$15.

LA CIE LEE DOMINION CORSET Québec • Montréal • Toronto • Vancouver

Ann. no DCC-74-1F 3 cols x 100 lignes Journaux (3254) Déc. 73  
Préparée par Ronalds-Reynolds & Compagnie, Limitée, Bureau de Montréal

# MON Oeil SUR MONTREAL

par Dollard Perreault

## Plusieurs PIL deviennent permanents

Plusieurs projets d'initiatives locales deviennent des entreprises permanentes, nous déclare Mme Monique Bégin, député de Saint-Michel à la Chambre des Communes.

Je le veux bien et je l'espère de tout mon cœur car en général des PIL sont fort utiles à d'importants groupes de citoyens.

J'avais signalé que le projet d'initiatives locales "Inventions-Québec" était devenu une entreprise permanente. Mme Bégin trouve que j'avais donné l'impression que c'était un cas d'exception, ayant parlé des critiques soulevées par le fait que certains PIL qui semblaient indispensables ne pouvaient survivre après l'é-

puisement des subventions. J'avais aussi écrit qu'une telle survivance était à peu près impossible lorsqu'il s'agissait de services offerts à des personnes défavorisées ou à faible revenu.

Selon Mme Bégin, plusieurs PIL sont devenus des entreprises permanentes, et elle nous signale un cas dans son comté, celui de la Garderie Populaire Saint-Michel, au 3539 est rue Jean-Talon, qui s'est transformée en coopérative après avoir été mise sur pied par un projet d'initiatives locales, moyennant une subvention de \$48,309, et ce grâce à l'esprit d'initiative de la promotrice, Mme Francine G. Faniel.

## Disparition d'une figure pittoresque



Me Paul AUBUT

L'une des figures les plus pittoresques de Montréal, presque légendaire, vient de disparaître.

Me Paul Aubut, un ancien combattant qui fut l'un des avocats les mieux connus de Montréal, est décédé dimanche à l'hôpital des anciens combattants.

Il avait la réputation d'être bohème, mais très généreux, d'avoir souvent plaidé pour des personnes incapables de lui payer des honoraires.

Durant la deuxième guerre mondiale, il avait combattu avec le 22e régiment; il avait été blessé au feu et avait terminé la guerre avec le grade de capitaine.

## Festival international de la jeunesse

L'organisation du festival international de la Jeunesse qui se tiendra à Québec au mois d'août vient de lancer une publication mensuelle qui se transformera en publication quotidienne au cours du festival, du 13 au 24 août.

Le mensuel a pour but de renseigner les personnes intéressées, dans 25 pays, sur les préparatifs du festival.

Le Bonhomme Carnaval a participé au lancement de la publication, et le président du Carnaval, M. Paul Merciera offert l'aide de l'organisation du Carnaval pour les grandes manifestations de l'été prochain.

25 pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique et d'Asie participeront au festival de la jeunesse.

- La Légion royale canadienne a rendu hommage au Courrier de Laval en lui décernant son prix national des médias, en reconnaissance de divers reportages sur les activités de la section locale.
- Plusieurs campagnes de souscription lancées le premier février se terminent aujourd'hui. Les plus importantes de ces campagnes sont celles du Canadian Progress Club pour la fourniture gratuite de lait aux écoliers pauvres; la Fondation du Québec des maladies du cœur; l'Institut de réhabilitation de Montréal; Tel-Aide Inc., un organisme qui répond aux appels de personnes ayant un besoin urgent d'aide.
- Demain a lieu en la salle Mart D, Place Bonaventure, un colloque sur la décoration intérieure. Le public est invité.
- Les médecins immigrants peuvent suivre un cours de préparation aux examens d'admission dans les hôpitaux du Québec. Communiquer avec M. Michel Simon, au ministère provincial de l'immigration (873-3594).

# Des cigares extraordinaires!

par Lily TASSO

Grand amateur de cigares, le Dr Gustave Gingras, directeur général de l'Institut de Réhabilitation de Montréal, a reçu hier, à l'occasion de la Saint-Valentin, deux boîtes de cigares extraordinaires, comme on n'en trouve nulle part au monde.

En effet, les 30 étuis, sagement rangés dans ces boîtes, renfermaient 3,000 pièces de 10 cents, soit la jolie somme de \$300!

C'est Mme Paul Pratt, ancienne patiente du Dr Gingras, qui a choisi, depuis plusieurs années déjà, cette façon originale — et généreuse! — de lui exprimer sa reconnaissance... tout en utilisant les beaux étuis en métal des cigares que fume son fils Guy. Son geste coïncide avec la campagne de souscription de l'Institut de Réhabilitation de Montréal, dont l'objectif cette année est de \$375,000.

Frappée d'hémiplegie il y a dix ans, Mme Pratt fut transportée à l'hôpital. Son état était désespéré et elle était complètement paralysée, lorsqu'elle entendit une infirmière chuchoter à son sujet: "Elle n'ira pas loin, cette patiente-là".

### Un rayon d'espoir

Ramenée chez elle prématurément pour finir ses jours, Mme Pratt, dont le mari a été pendant 32 ans maire de Longueuil, reçut la visite du Dr Gingras.

"Nous ne pouvons peut-être pas faire grand-chose pour vos bras, mais vous pourrez au moins marcher et devenir indépendante", lui déclara le célèbre physiatre, après l'avoir examinée.

Mme Pratt fut donc admise à l'Institut de Réhabilitation où elle passa six mois. Ses enfants, qui voulaient pour elle les meilleurs soins possibles et qui avaient tendance à la surprotéger, furent surpris de s'entendre refuser une garde-malade privée.

"Nous nous sommes rendu compte que le principe de la réadaptation était d'apprendre au patient à tout faire par lui-même", explique son fils Guy, curé de Notre-Dame-de-Fatima, présent à l'entrevue.

Mme Pratt, qui est presque octogénaire, continue de marcher bien sûr, mais aussi de mener une vie normale. Elle a gagné à la cause des handicapés les Amis de la Bonne Humeur avec qui elle joue aux cartes, ainsi que ses autres amis.

Comme son regretté mari qui a battu tous les records en demeurant maire de Longueuil pendant 32 années consécutives, Mme Pratt bat son propre record d'une année à l'autre. En effet, elle a triplé le montant recueilli la première année!

Mme Pratt sait que les gens donnent 10 sous sans y penser, aussi transporte-t-elle toujours dans son sac à main un étui à cigare qu'elle leur tend avec un sourire.

Son fils Guy en fait autant, mais il a deux étuis dans sa poche, dont l'un contient un vrai cigare.

A l'instar de Mme Pratt, beaucoup d'anciens patients envoient leur contribution annuelle à la campagne de souscription de l'Institut. Ceux dont les moyens sont limités envoient un petit montant avec une lettre, souvent touchante, pour dire merci. Une de ces lettres, contenant \$10, était signée simplement "une grand-maman".

Quant à Mme Pratt, elle a déjà commencé à remplir de nouveaux étuis à cigare pour l'année prochaine, sans doute auprès de Montréalais, heureux sans doute d'avoir l'usage de ces merveilleuses que sont leurs bras et leurs jambes.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Trente cigares, contenant chacun 100 pièces de 10 cents, telle est la contribution originale de Mme Paul Pratt à la campagne de souscription de l'Institut de Réhabilitation de Montréal. On la voit déversant le contenu d'un de ces cigares dans la main de Mme Daniel Johnson, présidente de la section féminine de la campagne, sous l'oeil amusé du Dr Gustave Gingras.

## On ne sait pas vraiment comment se nourrit le fœtus

TORONTO (PC) — Il est insensé d'affirmer arbitrairement quel poids la femme enceinte devrait gagner pendant sa grossesse, a déclaré le Dr Donald Hill.

Il a ajouté qu'une femme qui a des doutes sur l'opinion de son médecin à ce sujet, devrait faire ce qui lui plaît, avec modération.

Le Dr Hill est en train d'effectuer des recherches

sur le développement du fœtus à l'hôpital des Enfants malades de Toronto. Il était l'un des conférenciers à un séminaire sur la nutrition commandité par l'Alliance des agences bénévoles provinciales s'occupant de services pour les enfants, en coopération avec la Canadian Life Insurance Association.

Il a déclaré: "Nous ne savons pas ce qui contrôle le poids des enfants à leur nais-

sance. Les variantes biologiques sont énormes et nous ne pouvons pas affirmer que la nutrition est ce qu'il y a de plus important."

Les enfants qui naissent à terme et qui pèsent moins de 2,500 grammes à leur naissance, témoignent souvent des effets de la sous-alimentation, mais, dit-il, la relation de leur sous-alimentation à la nutrition maternelle n'est pas prouvée.

## "Dites-moi, docteur..."

PAR LE DOCTEUR JEAN-PAUL OSTIGUY (collaboration spéciale)

### Variation des besoins

— Dites-moi, docteur, pourquoi disiez-vous hier que les besoins d'un individu en vitamine C peuvent varier pour bien des raisons?

— Tous les individus ne se dépensent pas de la même façon. Tous n'ont pas le même état de santé. Les pays n'ont pas tous la même température. En conséquence, nos besoins peuvent varier entre les régions où nous habitons, avec l'âge des individus, avec leur tempérament, avec la nature de leurs activités, etc. La santé influence beaucoup aussi. Une personne malade souffrant d'une maladie aiguë aura besoin d'une beaucoup plus grosse dose de vitami-

ne C que si elle était en bonne santé et au repos.

— Je vois.

— Dès qu'on manque de vitamine C, la guérison, se fait beaucoup moins vite et le rétablissement, la bonne condition physique aussi.

D'ailleurs, beaucoup de médecins aujourd'hui, donnent de la vitamine C pendant le traitement de beaucoup de maladies pour augmenter la résistance des gens et améliorer leurs moyens de défense. Ils se remettent d'aplomb plus rapidement.

— En somme, il vaut mieux en prendre trop que pas assez d'après ce que vous dites.

— Oui, c'est toujours

mieux d'en prendre trop que pas assez.

— N'y a-t-il pas un danger à un moment donné d'un certain empoisonnement à cause d'un surplus de vitamine C?

Il y a peu de temps, quand vous nous avez parlé des pilules pour dormir, vous nous avez dit qu'en augmentant la dose, ça pouvait devenir dangereux. N'est-ce pas la même chose avec les vitamines?

— Pas avec la vitamine C. Parce que celle-ci n'est pas emmagasinée dans l'organisme. Dès qu'on a pris la quantité dont on a besoin pour une journée, le surplus est éliminé immédiatement.

— On ne pourrait donc pas en prendre d'avance pour des dépenses d'énergie à venir?

— Non. Il faut les prendre au moment où nous en avons besoin. Il ne servirait à rien de prendre de la vitamine C en prévision d'une fatigue ou de quoi que ce soit devant se produire dans un mois ou dans un an.



## Un jour ils seront grands!



## Un agrandissement à peu de frais... pour mieux se souvenir.

Il y a deux sortes de photos. Il y a les photos personnelles que l'on garde pour soi, soigneusement glissées dans le portefeuille. Il y a aussi ces photos bien spéciales que l'on veut partager avec la famille ou les amis. Dans ce dernier cas, l'agrandissement sur papier de qualité Kodak s'impose. Les agrandissements couleur sont peu chers et faciles à commander. Ils se présentent en format de 5" sur 7", de 8" sur 10" et quelques autres.

Renseignez-vous au sujet des agrandissements couleur de qualité que peuvent réaliser Kodak ou votre finisseur photo. Il en coûte si peu... pour mieux se souvenir.

Message présenté par Kodak Canada Ltée au nom des fournisseurs et finisseurs photo.

## Tout pour la maison à prix d'occasion



chez OGILVY

durant notre Vente-Décor de Février

Centre-ville · Fairview · Anjou

OGILVY

## VENTE ANNUELLE D'ÉCOULEMENT D'ENTRÉPÔT BIENVENUE AUX GROSSISTES ET AU PUBLIC GRATIS: ÉCHANTILLONS POUR DÉGUSTATION

Plusieurs centaines de caisses de: pâtes alimentaires Salsify, Diners au Riz, Massepain, Salades aux Fèves, Bonbons durs.

AUSSEI: Sirops: Sardines Boîtes, et Maquereaux. Boîtes en galions: Fèves Refrites, Sauce Enchilada, Okra, et en plus: Melanges à Cocktail, Cereales en Boîte, The d'Herbes en Sachets, Moutarde, Vinaigre Français, Reishis, Poivrons en Pot, Sauce au Poivre et pour compléter le tout... des Chenilles Frites en Boîte. Avons aussi machine à collation électrique à vendre.

Le tout doit être vendu à la caisse à très bas prix sur base "Payez et Apportez".

SAMEDI LE 16 FEVRIER de 10 a.m. à 3 p.m. ET LUNDI LE 18 FEVRIER de 9 a.m. à 5 p.m.

IMPORTED DELICIES LIMITED 144, rue KING

(entre William et Wellington, 2 rues à l'ouest de McGill)

## MOUVEMENT NATURISTE SOCIAL

Section: ASSOCIATION NATURISTE DU QUEBEC 6890, rue Saint-Denis, Montréal

## GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

ENDROIT: ADRESSE: Salle VINCENT-PIETTE 1370 est, boul. St-Joseph, Montréal (metro: Laurier)

DATE: 17 février 1974

HEURE: 7:30 heures p.m.

SUJETS: Comment prévenir les maladies cardiaques? Sachez pourquoi 60% des Québécois meurent prématurément de maladies cardiaques. Quels exercices physiques sont les plus appropriés pour éviter les maladies cardiaques?

2) Pourquoi l'avortement est-il une tragédie?

CONFÉRENCIERS: JEAN-LUC LAUZON, naturopathe. Membre du Collège des Naturopathes du Québec. Directeur général adjoint de la Clinique Naturopathe Brunet Inc.

JOHANNE VERDON, naturopathe. Membre du Collège des Naturopathes du Québec. Responsable de la section enfant-maternité de la Clinique Naturopathe Brunet Inc.

ENTRÉE LIBRE Pour renseignements: 272-3638

# LE MONDE

## Paris discute de coopération avec la Libye

PARIS (AFP) — M. Georges Pompidou a eu hier après-midi un entretien d'une heure et demie environ avec le commandant Abdel Salam Jaloud, premier ministre libyen. A l'issue de cette rencontre, le commandant Jaloud n'a fait aucune déclaration. On apprenait cependant de source française autorisée que le premier ministre avait proposé au chef de l'Etat français la conclusion d'un contrat de livraisons garanties de produits pétroliers. Cette proposition, ajoutée-t-on, sera mise à l'étude.

De même source, on indique que l'entretien a porté essentiellement sur les perspectives de développement de la coopération économique entre les deux pays. Les échanges de vues n'ont pas porté sur les problèmes politiques.

Le premier ministre libyen a d'autre part demandé au gouvernement français d'étudier la possibilité d'implanter en Libye des centrales nucléaires, bien entendu, souligne-t-on du côté français, à usage pacifique. La suggestion sera également mise à l'étude.

De son côté, la France, par la voix de M. Pompidou, a proposé à son interlocuteur d'associer plus étroitement la Libye au marché pétrolier, par exemple par l'implantation de raffineries, l'extension de la recherche pétrolière en Libye par des compagnies françaises et la création d'un institut du pétrole avec la coopération française.

## L'ONU étudie la plainte de l'Irak

NATIONS-UNIES (AFP) — On a annoncé officiellement, hier soir, à l'ONU que le Conseil de sécurité se réunira aujourd'hui pour se saisir de la plainte de l'Irak contre l'Iran pour actes d'agression.

Cette annonce a été faite à la suite de toute une journée de négociations menées par le président du Conseil de sécurité, M. Louis de Guiringaud (France) tant avec les parties en cause qu'avec les membres du Conseil. On a pu apprendre à ce sujet que certains efforts ont été déployés pour éviter une séance publique où s'affronteraient deux pays du Moyen-Orient qui comptent d'importants amis communs parmi les membres du Conseil. Ces efforts, toutefois, n'ont pas pu aboutir et on croit savoir que l'Irak a insisté pour une session en bonne et due forme. La séance sera certainement consacrée essentiellement à un exposé des deux thèses en présence mais on tient de bonne source que l'Irak ne voudrait pas que l'affaire en reste là. Il se pourrait qu'elle présente ou fasse présenter au Conseil un projet de résolution sur son litige avec l'Iran.

## Un débat tumultueux au Bundestag

BONN (AFP) — Le discours de M. Alfred Dregger ouvrant le débat sur le respect de la loi fondamentale, au Bundestag, a suscité hier de telles manifestations et un tel tumulte que la présidente de l'Assemblée, Mme Annemarie Renger, a dû interrompre la séance. M. Dregger, qui parlait au nom de l'opposition chrétienne-démocrate, a en effet cité au cours de son exposé des instructions de l'Union des étudiants nazis de 1933 et les a rapprochées des déclarations des chefs des groupes d'étudiants d'extrême gauche, affirmant qu'il voyait une "concordance frappante dans le vocabulaire employé et les buts poursuivis".

Mme Renger, présidente du Bundestag, a immédiatement suspendu la séance, soulignant que l'orateur avait donné lecture de citations sans lui en demander l'autorisation, comme il est prescrit par le règlement. Le tumulte a été tel et les protestations tellement violentes que la séance est restée suspendue près d'une heure avant de reprendre.

## Saigon revendique les Paracel et les Spratly

SAIGON (UPI, Reuter) — Le Sud-Vietnam a réaffirmé hier sa souveraineté sur les îles Paracel et Spratly, dans la mer de Chine méridionale, même si cela doit entraîner un conflit avec la Chine, avec Taiwan ou avec les Philippines.

Dans une déclaration, le gouvernement de Saigon a accusé la Chine populaire d'avoir illégalement occupé les Paracel, situées à environ 20 miles de la côte sud-vietnamienne, et a affirmé que Saigon "est déterminé à défendre la souveraineté sur ces îles par tous les moyens". Il a aussi réaffirmé sa souveraineté sur l'archipel des Spratly, revendiquées par la Chine, Taiwan et les Philippines.

# Le sommet arabe d'Alger envoie deux émissaires à Paris et à Washington

d'après AFP, PA, UPI

Le mini-sommet arabe d'Alger a décidé d'envoyer deux émissaires à Paris et à Washington. Il s'agit de MM. Ismail Fahmi et Omar Sakkaf, ministres des Affaires étrangères d'Egypte et d'Arabie saoudite.

Les deux émissaires sont aussitôt partis pour Paris, où ils sont arrivés, hier soir, et ils se rendront ensuite à Washington, où ils s'entretiendront ce soir ou demain matin avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger.

Selon des sources arabes, les deux émissaires exprimeraient à Paris la satisfaction des pays arabes à la suite de l'attitude, qualifiée de "courageuse", adoptée par la France à la conférence sur l'énergie de Washington.

A Washington, ils iraient s'informer des véritables intentions américaines sur lesquelles, semble-t-il, plusieurs dirigeants arabes ne veulent pas se prononcer. Et c'est en fonction de ce qu'ils entendront que les pays arabes arrêteraient définitivement leur position.

## Castro: l'OEA est un cadavre

MEXICO (AFP) — M. Fidel Castro, à quelques jours de la réunion à Mexico des ministres des Affaires étrangères latino-américains, à laquelle doit assister le secrétaire d'Etat américain M. Henry Kissinger, a affirmé la volonté de Cuba de s'intégrer à l'Amérique latine, tout en condamnant à nouveau l'Organisation des Etats américains.

Nous voulons nous intégrer à l'Amérique latine mais l'OEA est, dans tous ses aspects, préhistorique, a-t-il déclaré dans une interview publiée hier par l'hebdomadaire mexicain Siempre (libéral). Quand on me parle de l'OEA, c'est comme si on me parlait d'un dinosaure. Le premier ministre cubain a encore qualifié l'Organisation des Etats américains de cadavre n'ayant pas besoin d'être ressuscité et a démenti la possibilité d'une visite à Cuba de M. Henry Kissinger. Nous n'avons jamais parlé de cela, ni ne lui avons adressé une invitation, a-t-il déclaré.

Evoquant la situation en Amérique latine, M. Fidel Castro a estimé que d'importants changements politiques devraient intervenir dans les années à venir parce qu'actuellement les régimes sociaux basés sur les privilèges sont en crise, autant chez les développés que chez les sous-développés. Le chef du gouvernement cubain a fait valoir que le régime militaire au Chili ne pourra être supporté longtemps par la population qui se soulèvera à un moment ou à un autre contre le système de terreur établi par la junte et a qualifié d'expansionniste la politique du gouvernement brésilien.

Le Brésil suit une politique ouvertement et systématiquement impérialiste, a-t-il ajouté. Le Brésil, sans aucun besoin territorial, veut s'approprier le Paraguay, l'Uruguay, la Bolivie, étendre son influence en Guyane, s'agrandir dans toutes les directions.

Le premier ministre cubain a, d'autre part, estimé qu'une intégration en Amérique latine devrait comprendre les pays des Caraïbes et les anciennes colonies anglaises et françaises.

## Incident naval entre les deux Corées

SEOUL (AFP) — Un bateau de pêche sud-coréen a été coulé aujourd'hui par un bâtiment de guerre nord-coréen dans la zone contestée de la mer Jaune, près de la ligne de cessez-le-feu, a annoncé le ministre sud-coréen de la Défense.

Après l'incident, au cours duquel un autre bateau de pêche sud-coréen a été endommagé, un bâtiment sud-coréen s'est immédiatement rendu sur les lieux, a ajouté le ministre.

# Nixon ne veut plus fournir de documents au procureur spécial de l'affaire du Watergate

WASHINGTON (PA, UPI) — Le procureur spécial Leon Jaworski, chargé d'enquêter sur le scandale du Watergate, a déclaré hier que la Maison-Blanche avait décidé de ne plus lui fournir de documents nécessaires à la poursuite de l'enquête et que cette décision du président Nixon empêcherait l'examen "complet et approfondi" du scandale.

M. Jaworski a aussitôt informé la commission judiciaire du Sénat du refus de Nixon de coopérer, comme il avait promis de le faire l'automne dernier si la Maison-Blanche faisait obstacle à la poursuite de son enquête.

M. Jaworski a précisé qu'une demande transmise à la Maison-Blanche le 9 janvier pour la fourniture de bandes enregistrées et de dossiers ayant trait à l'affaire du Watergate avait été rejetée par M. James St. Clair, principal avocat de Nixon dans cette affaire. L'avocat a dit qu'il agissait

ainsi "sur les directives du président". M. Jaworski a refusé de dire pour le moment s'il comptait intenter une action en justice pour obtenir les pièces qu'il estime nécessaires à la poursuite de ses travaux. Une telle action déclencherait vraisemblablement une bataille juridique qui pourrait traîner pendant des mois.

La Maison-Blanche a confirmé le refus en précisant que l'ordre était venu du président Nixon lui-même. M. Gerald Warren a expliqué que le président a décidé que les documents déjà fournis à M. Jaworski "sont suffisants pour permettre aux grands jurys de procéder à leur travail sans autre délai".

Aux journalistes qui lui demandaient si Nixon envisageait de congédier Jaworski, Warren a refusé de répondre directement, disant que la question "n'est pas devant nous, la situation n'a pas été discutée".

### Communiqué peu révélateur

Dans le communiqué qu'ils ont publié hier soir à Alger, le roi Fayçal d'Arabie saoudite et les présidents égyptien, syrien et algérien n'ont pratiquement pas levé le voile sur le secret de leurs délibérations.

Le mini-sommet prévu initialement à Assouan et qui s'est déplacé, à la dernière minute, à Alger, sans qu'aucune explication n'ait été donnée, devait se pencher principalement sur le problème du désengagement sur le front israélo-syrien et sur un éventuel assouplissement de l'embargo pétrolier vers les Etats-Unis.

Ces deux points ne sont pas même mentionnés dans le communiqué qui se borne à une référence sur un plan général, aux décisions du "sommet" arabe de novembre dernier, tenu déjà à Alger, quant à "l'évacuation totale des territoires occupés" depuis 1967 et à "la garantie des droits du peuple palestinien".

Le texte signé par les quatre chefs d'Etat assure qu'"une unanimité totale s'est dégagée sur toutes les questions examinées". Pourtant, lorsqu'ils se sont retrouvés mercredi soir dans la grande salle du "Palais du peuple" à Alger, les points de vue étaient fort éloignés entre, par exemple, le président Sadate qui souhaitait une levée partielle de l'embargo des li-

vrains de pétrole à destination des Etats-Unis et le président algérien, qui s'y oppose totalement tant qu'Israël n'acceptera pas de faire des concessions, notamment sur le front syrien.

### Porte ouverte

L'opinion qui prévaut à Alger est que les chefs d'Etat, qui n'ont probablement pas su se mettre complètement d'accord en quelques cinq heures de discussions, ont voulu, par le

laconisme de leur communiqué, manifester leur volonté de maintenir le dialogue ouvert et de ne pas "couper les ponts".

Leur décision d'envoyer à Washington les ministres des Affaires étrangères d'Egypte et d'Arabie saoudite pour sonder une nouvelle fois l'attitude américaine et s'informer du véritable sens qu'il convient de donner aux résultats de la conférence de Washington est, estime-t-on, significative de cette volonté.

## Réunion des organisations palestiniennes à Damas pour définir leurs positions

BEYROUTH (AFP) — Après trois mois de débats internes souvent agités, l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) entame aujourd'hui à Damas une série de réunions destinées à définir la position définitive de la résistance à l'égard de la conférence de Genève et de la création éventuelle d'un Etat palestinien.

Ces réunions, qui dureront de deux à trois jours, se dérouleront au niveau du conseil central de l'OLP, organisme d'une trentaine de membres, situé entre le comité exécutif et le conseil national palestinien (parlement). Le conseil central regroupe tous les éléments de la résistance: les cinq organisations membres du C.E.O.L.P. (Fatah, Saika, FPLP, FDLPL, Front de libération arabe), le FPLP-commandement général d'Ahmed Ghibril, l'Armée de libération de la Palestine, le président du CNP et les indépendants.

Deux points principaux figurent à l'ordre du jour des réunions de Damas:

1) Le document de travail d'ores et déjà adopté par le Fatah, la Saika et le Front démocratique (FDPLP). Ce document concerne la garantie des droits nationaux du peuple palestinien et les modalités de l'institution d'une entité palestinienne indépendante dans les territoires qui seront attachés à l'occupation, c'est-à-dire la Cisjordanie et Gaza.

2) L'examen de la situation au Proche-Orient et la définition de la posi-

tion palestinienne. Ce second point concerne la conférence de Genève.

Le document de travail souligne que l'objectif stratégique de la résistance demeure l'établissement de l'Etat palestinien démocratique sur l'ensemble de la Palestine, mais indique que la révolution palestinienne est responsable de la garantie des droits du peuple palestinien sur toute parcelle de territoire palestinien libéré. Il précise que par droits du peuple palestinien, il faut entendre la création d'une entité palestinienne indépendante et spécifique sur tout territoire attaché à l'occupation sioniste.

La dernière guerre d'octobre, l'ouverture de la conférence de Genève et la possibilité d'un retrait israélien de Cisjordanie et de Gaza ont ainsi amené une large fraction de la résistance à se rallier à l'idée nouvelle de l'établissement d'une présence nationale indépendante palestinienne sur les territoires libérés, tout en proclamant que l'objectif stratégique de la révolution palestinienne demeure l'Etat démocratique sur la totalité de la Palestine. L'OLP accepte ainsi aujourd'hui l'idée d'étapes intermédiaires.

Cette conception nouvelle s'oppose à la volonté du roi Hussein, qui entend rétablir la souveraineté jordanienne sur les territoires libérés avant d'accorder à la population l'autodétermination qui pourra éventuellement mener à l'indépendance. Le souverain a, mercredi, lancé un appel à la résistance pour l'ouverture de discussions. Cette proposition a été rejetée hier par l'OLP.



telephoto PA

## Nixon fait une de ses rares sorties

Le président Nixon a fait hier sa première apparition en public en dehors de Washington, depuis trois mois, alors qu'il a assisté à l'inauguration d'un nouveau centre médical à Miami. Il a été généralement bien accueilli par la foule de plus de 1.000 personnes, devant qui il a prononcé un bref discours sous un soleil éclatant. Mais il a été interrompu à deux reprises par de petits groupes de manifestants portant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire "Destituez Nixon" et "Exorcisez Nixon". D'autres pancartes disaient "Tiens bon, Nixon". Après la cérémonie, le président et sa femme sont repartis pour leur villa de Key Biscayne, où ils passent le week-end.

ajoute que les informations refusées "pourraient contenir des preuves nécessaires à d'autres procès futurs".

Jaworski indique dans sa lettre que les informations qu'il recherchait ont trait à l'effraction du Watergate et à l'étouffement de l'affaire, aux contributions à la campagne électorale de Nixon par l'industrie laitière et au groupe des "plombiers".

Par ailleurs, le procureur de la commission judiciaire de la Chambre des représentants a déclaré hier, après avoir rencontré les avocats de Nixon, qu'il s'attend de recevoir la coopération de la Maison-Blanche dans l'enquête que poursuit la commission sur une procédure possible de destitution.

M. John Doar ajoute toutefois que la Maison-Blanche veut s'assurer que les documents fournis à la commission seront gardés confidentiels avant de se rendre à ses demandes de documents.

## GRANDE-BRETAGNE

# Heath rejette le plan de Wilson

LONDRES (UPI, AFP) — Deux nouvelles tentatives pour régler la grève des mineurs de charbon ont échoué hier: les mineurs ont rejeté un nouvel appel du premier ministre Edward Heath et le chef du gouvernement conservateur a lui-même rejeté une proposition du leader travailliste, M. Wilson, suggérant une conférence au sommet pour tenter de régler le conflit.

Les mineurs ont renforcé leurs piquets de grève pour bloquer les livraisons de charbon aux centrales électriques, dans les ports et aux aciéries et la direction de l'électricité a ordonné de nouvelles coupures de 6 pour cent. D'autres réductions pourraient suivre.

Quant à M. Heath, il a repoussé la proposition de M. Wilson de créer une trêve d'une journée dans la campagne électorale afin de tenter de résoudre la grève en tenant une table ronde réunissant M. Heath, M. Wilson, le leader du parti libéral, M. Jeremy Thorpe, et les dirigeants du syndicat des mineurs et du Trade Union Congress et la direction des charbonnages.

### Positions inchangées

Parlant à une réunion électorale à Birmingham, M. Heath a regretté que le chef de l'opposition travailliste ait refusé de se joindre à lui pour appeler les mineurs à cesser leur grève générale. Au lieu de cela, M. Wilson est revenu à son idée de conférence, qui date d'une semaine. "Je crains qu'il n'ait pas compris que, depuis, les choses ont changé," a ajouté M. Heath.

M. Wilson, qui prenait lui aussi la parole à un meeting électoral, hier soir à Norwich, a attaqué le gouvernement sur le chapitre de l'inflation. Encore cinq ans de M. Heath, a-t-il déclaré notamment, et le taux d'inflation de la Grande-Bretagne sera celui d'une république de bananes d'Amérique latine.

M. Heath s'en est tenu à l'appel lancé mercredi aux mineurs pour qu'ils mettent fin à leur grève en disant que "votre guerre est finie" et il est temps de rentrer au travail.

Le premier ministre a d'autre part souligné hier l'importance de l'acceptation par les mineurs de présenter leur demande de cas spécial devant la commission des prix et salaires (pay board). Le syndicat des mineurs a toutefois souligné qu'il ne s'estimait pas lié par les conclusions auxquelles arrivera le "pay board". Ces conclusions, qui ne seront atteintes qu'à l'issue de plusieurs audiences, seront ensuite transmises au secrétaire à l'Emploi, M. William Whitelaw, qui prendra lui-même la décision finale.

## La police tue un manifestant en Martinique

PARIS (AFP) — Un manifestant a été tué et deux autres ont été blessés à la Martinique au cours de violents incidents qui ont opposé, hier, dans la commune de Lorrain, grévistes et forces de police, a annoncé le ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, dans un communiqué publié à Paris.

Le 12 février, la CGT, la CFDT et FO avaient lancé un ordre de grève générale de 24 heures réductible jeudi, afin de marquer leur solidarité avec les grévistes du journal France-Antilles qui ont cessé le travail il y a trois mois.

Le communiqué du ministère des Départements et Territoires d'outre-mer indique qu'alors que la situation tendait à redevenir normale dans les principaux secteurs de l'activité économique, des groupes de manifestants non contrôlés par les organisations syndicales ont tenté d'empêcher la reprise du travail. Il précise que la préfecture avait rappelé dans la journée la décision des pouvoirs publics de faire respecter la liberté du travail et d'assurer la protection des personnes et des biens.

Le communiqué ajoute qu'au début de l'après-midi, les forces de l'ordre se sont heurtées en plusieurs points à des groupes de manifestants. Sur la commune de Lorrain, poursuit le communiqué, un petit élément de gendarmerie, assailli par des manifestants armés de coutelas et de bâtons, a dû faire usage de ses armes pour se dégager. On déplore malheureusement parmi les manifestants un mort et deux blessés et, parmi les forces de l'ordre, trois blessés, dont deux grièvement atteints.

un jour seul.  
samedi le 16 fev.

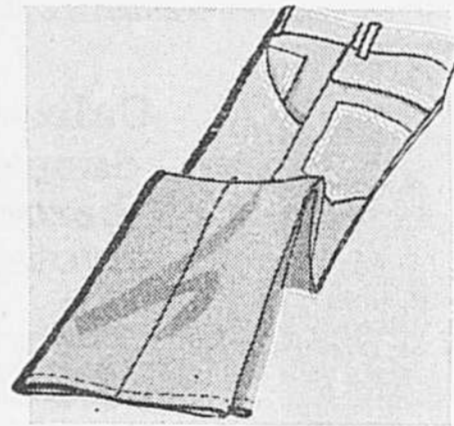
Toujours sur la Brèche... Pour Votre Economie  
**Bonimart**  
Magasins à rayons-Filiale du groupe **Cashco**

# spectaculaire

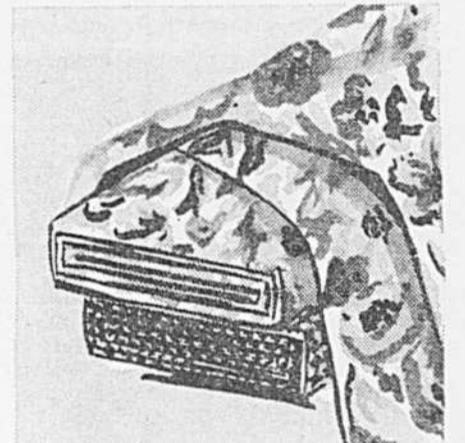
samedi, samedi, samedi



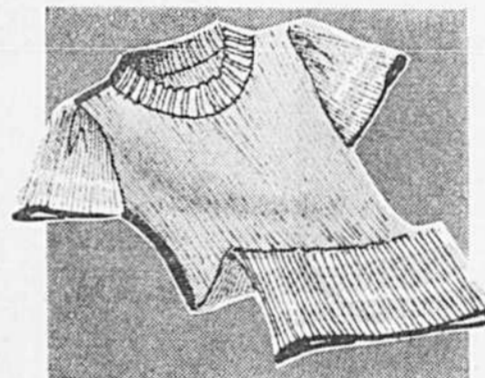
Une vente formidable  
avec de grands aubaines  
dans chaque rayon... les  
choses que vous et votre  
famille avez de besoin...  
aux meilleurs bas prix possibles.



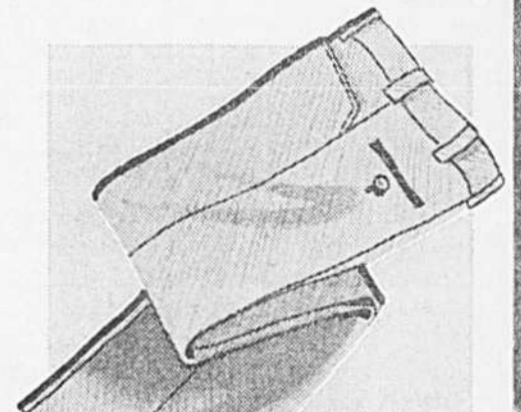
**Jeans en denim 10 oz.**  
Pour dames. 2 styles à jambes évasées: un style de l'ouest avec 5 poches ou l'autre style avec 2 poches au dos. En denim marine 100% coton. 26 à 36 et 8 à 16. **\$6.99** pre



**Crimpknit imprimé 60"**  
Double tricot 100% polyester en imprimés en vogue. Lavable à la machine, peu ou pas de repassage requis. **Notre Rég. 4.99**  
**\$3.33** la vge



**Chandails acryliques**  
Pour dames. Manches longues et courtes dans plusieurs styles et couleurs. Tailles interrompues. P.M.G. **\$3.99** ch.



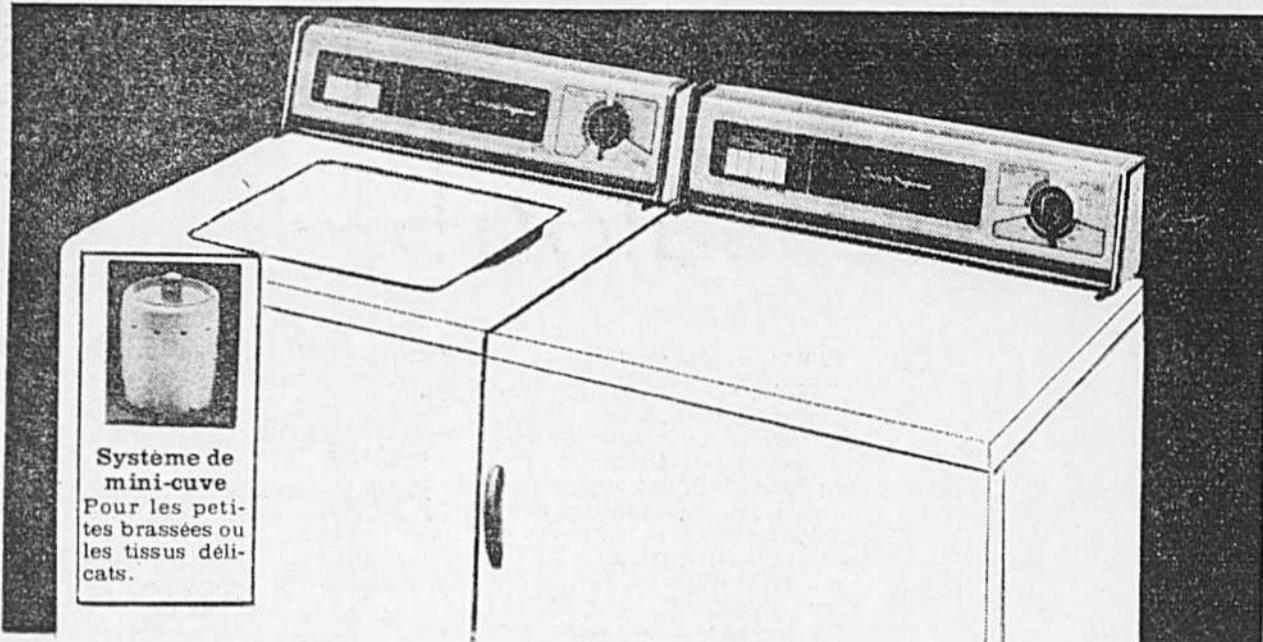
**Pantalons en double tricot**  
Pour hommes, jambes évasées. Pantalons habillés. 100% polyester, braguette à glissière en nylon. Teintes unies ou quadrillés divers. Tailles 28 à 38. **Notre Rég. 13.99**  
**\$9.99** pre

<p><b>Pâte à dents Crest 100 ml.</b> Celle qui combat les cavités avec Fluoristan. Saveur régulière ou à la menthe. <b>.73</b> ch.</p>	<p><b>Ecran de projection 40" x 40" Carsen</b> Ecran perlé donnant une vision plus claire. Répartissant bien la lumière même dans une pièce sombre. <b>13.99</b> ch.</p>	<p><b>Reveille-matin Westclox</b> Réveil-matin à remonter. Forme ronde. Boîtier en métal. Cadran facile à lire. Choix de plusieurs couleurs. <b>Notre Rég. 3.99</b> <b>2.67</b> ch.</p>	<p><b>Pantalons pour filles</b> Crimpknit 100% Polyester, lavable à la machine. Teintes printanières. Bande de taille élastique. Empiècement style de l'ouest, au dos. Tailles 7 à 14. <b>Notre rég. 4.44</b> <b>8 5.99</b> <b>3.77</b> pre</p>	<p><b>Coussins en corduroy</b> <b>.88</b> ch.</p>
<p><b>Rince-bouche Scope 25 oz.</b> Le grand format boni. Une fois le matin et ça y est! <b>1.07</b> ch.</p>	<p><b>Table de projection</b> Avec une sortie de courant. Fabrication de métal léger et solide veiné-bois. De Kenco. <b>Notre Rég. 16.99</b> <b>13.99</b> ch.</p>	<p><b>Culottes pour dames</b> En 100% tricot acétate. Ordinaires ou style bikini. Entrées élastiques. En blanc et couleurs variées. Tailles P.M.G. <b>2/84</b></p>	<p><b>Jeans jr. en denim</b> 100% coton. Genoux doubles, revers et aussi poches à glissière, dans le groupe. Glissière au devant. Marine en tailles 4 à 6X. <b>Notre Rég. 2.59</b> <b>1.88</b> pre</p>	<p>Avec glissière. En coton lavable à la machine, bords cordés. Styles ronds et carrés en plusieurs couleurs. Polyuréthane; Forme ronde: 12" x 2". Forme carrée: 12" x 12" x 2".</p>
<p><b>Crème Noxzema 6 oz.</b> Une crème médicamentée, sans graisse. <b>.87</b> ch.</p>	<p><b>"Big Country" 2 Microsillons</b> Ce qu'il vous faut si vous aimez la musique de l'ouest... les chansons à succès par les étoiles originales. Exclusif chez Bonimart. <b>Notre Rég. 4.99</b> <b>3.99</b> ens.</p>	<p><b>Pantoufles acryliques</b> Pour dames. Bottillons, moccasins, mules. Plusieurs couleurs et pointures. Venez tôt pour un meilleur choix. Les quantités sont limitées. <b>Notre Rég. 1.99</b> <b>1.47</b> pre</p>	<p><b>Tissus pour sports</b> Largeur de 45". Motifs quadrillés, à pois, à rayures en mélanges et coton imprimé façon courtepoinette 36", tous dans un choix excellent de couleurs. <b>1.33</b> la vge</p>	<p><b>Oxfords pour hommes</b> En matière fabriquée. Semelles résistant à l'huile. Point. 6 1/2 à 11. En noir. <b>Notre Rég. 4.59</b> <b>3.44</b> pre</p>
<p><b>Papiers-mouchoirs Royale</b> Grand format. En blanc et couleurs. <b>3/.89</b></p>	<p><b>"Big Country" Ruban 8 pistes</b> <b>Notre Rég. 5.99</b> <b>4.99</b> ch.</p>	<p><b>Corsages pour dames</b> Styles à manches courtes en 100% polyester. Imprimés au pochoir sur fond blanc. Tailles P.M.G. <b>Notre Rég. 5.99</b> <b>\$4.99</b> ch.</p>	<p><b>Tapis en nylon 17" x 31"</b> Multicolores avec bords frangés. En rouge, or, bleu ou vert. <b>.66</b> ch.</p>	<p><b>Souliers pour dames</b> En similicuir en deux styles, au choix. En vogue. Pointures jusqu'à 10. <b>Notre Rég. 8.99</b> <b>\$7.99</b> pre</p>
<p><b>Papier hygiénique Royale</b> Paquet de 4 rouleaux. Choix de blanc ou couleurs. <b>.59</b> le pqt</p>	<p><b>Cassettes vierges C-60</b> 3 par paquet. Bandes de haute qualité à un bas prix. Achetez-en plusieurs. <b>Notre Rég. 1.99</b> <b>1.49</b></p>	<p><b>Maillots T de couleur</b> Pour hommes. 100% coton. Avec poche à la poitrine, galon au cou et aux épaules, bord fini. Noir, marine et vert. Tailles P à TG. Fabriqués au Canada. <b>1.59</b> ch.</p>	<p><b>Oxfords pour dames</b> Empègne facile à nettoyer, fausses semelles cousinées, talon compensé. Pointures jusqu'à 10. <b>Notre Rég. 4.44</b> <b>2.96</b> pre</p>	<p><b>Magasinez demain - beaucoup d'autres articles non annoncés sont en vente par tout le magasin.</b></p>

Tous les prix sont en vigueur un jour seulement, samedi le 16 février. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

# VENTE FOYERAMA EATON

**Demain samedi, dernier jour de la Vente Foyerama**  
**Magasinez ce soir jusqu'à 21 h et demain, de 9 h à 17 h.**



**Système de mini-cuve**  
 Pour les petites brassées ou les tissus délicats.

## Le duo lessive Viking Eaton

**Machine à laver automatique Viking Eaton**

**Prix spécial 319<sup>99</sup> ch.**

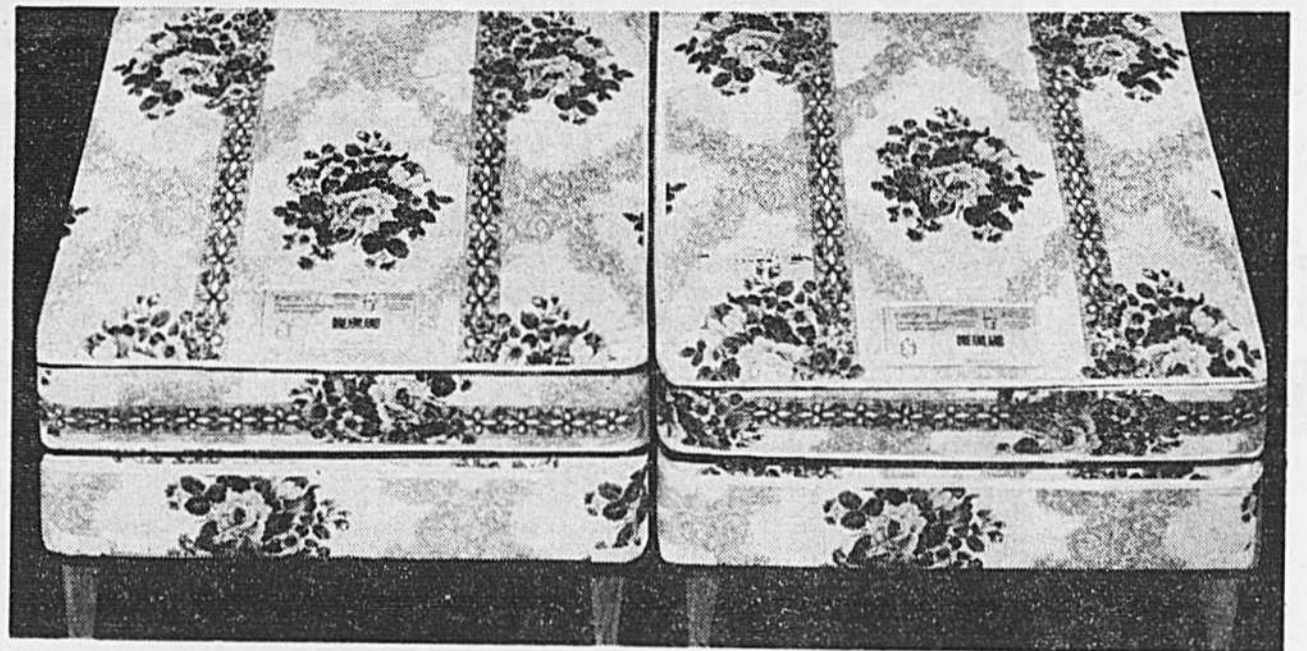
4 cycles à boutons-poussoirs (coton, toile, couleur, "sans repassage"); niveau d'eau réglable; 4 cycles minutes (normal, superlavage, délicat, "sans repassage"); eau filtrée en cours de lavage; filtre à charpie; grande cuve pour les jours de lessive, mini-cuve pour les petites brassées. Modèle EWX40JW, en blanc, environ 27" x 25" x 42"H.

**Sèche-linge Viking Eaton assorti**

**Prix spécial 209<sup>99</sup> ch.**

4 cycles à boutons-poussoirs (normal, délicat, "sans repassage", ventilation sans chaleur); 3 cycles minutes (normal, automatique, "sans repassage"); système de circulation axiale de l'air; éclairage intérieur; lampe ozone, filtre à charpie, commutateur de mise en marche de sûreté. Modèle EDX40JW, en blanc, environ 27" x 25" x 42"H.

Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 257



**Achetez le lit continental "Dreamland", à l'unité ou à la paire**

**Lit jumeau, 3'3" Prix spécial 94<sup>95</sup>** (matelas, sommier et 6 pieds)

Confortable lit continental; construction à ressorts spirales qui vous procure un support mi-ferme. Recouvrement de faille de rayonne piqué à aiguilles multiples sur une épaisse couche de sisal et de feutre. Le sommier tapissier assorti vous assure d'un support proportionné à celui du matelas, grâce à sa construction à ressorts. Chaque lit est complet: matelas, sommier tapissier et 6 pieds en bois franc.

**Ensemble de lits jumeaux. Prix spécial 184.00 les 2 lits complets**

Tête de lit de 3'3" Capitonnée, rembourrée de mousse synthétique et recouverte de vinyle lavable. Blanc cassé ou ton or. Fixations comprises. **Prix spécial 12.95 ch.**

Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 271

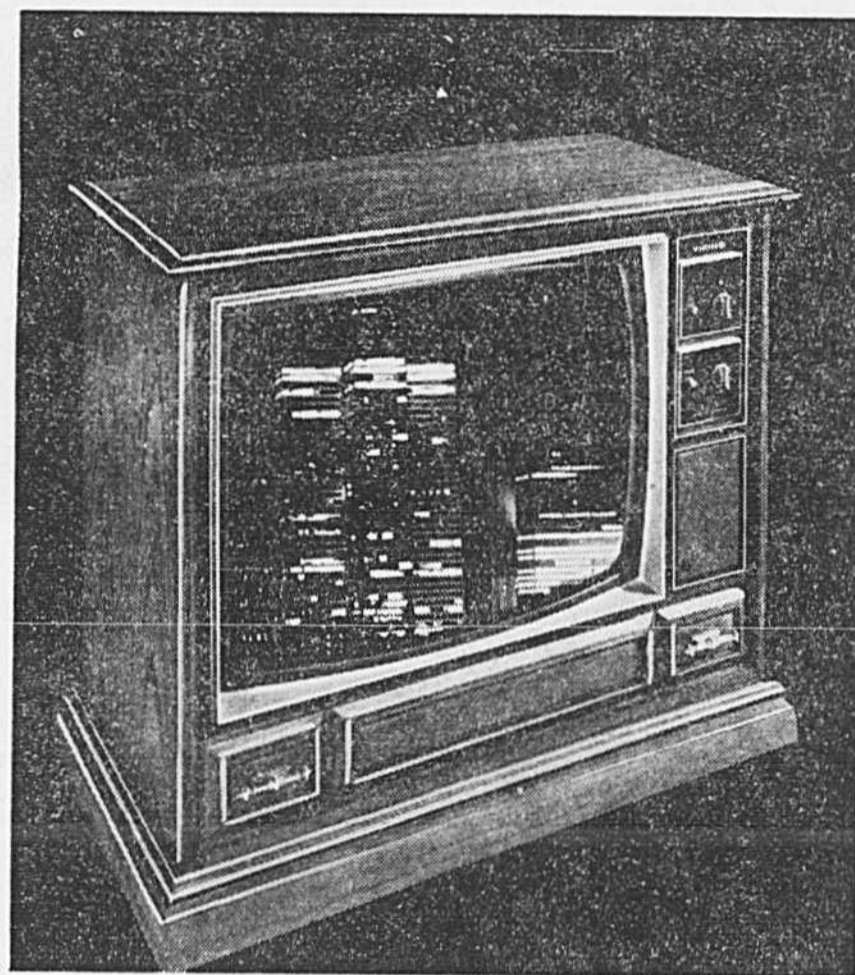


**Calez-vous dans cette berceuse pivotante...**

**Prix spécial 169<sup>99</sup> ch.**

Ce fauteuil pivotant à bascule allie confort et élégance. Haut dossier capitonné et coussin de siège en polyuréthane de 4 pouces d'épaisseur. Recouvrement en coton et rayonne, façon velours antique. Riches teintes de vert mousse ou ton bronze.

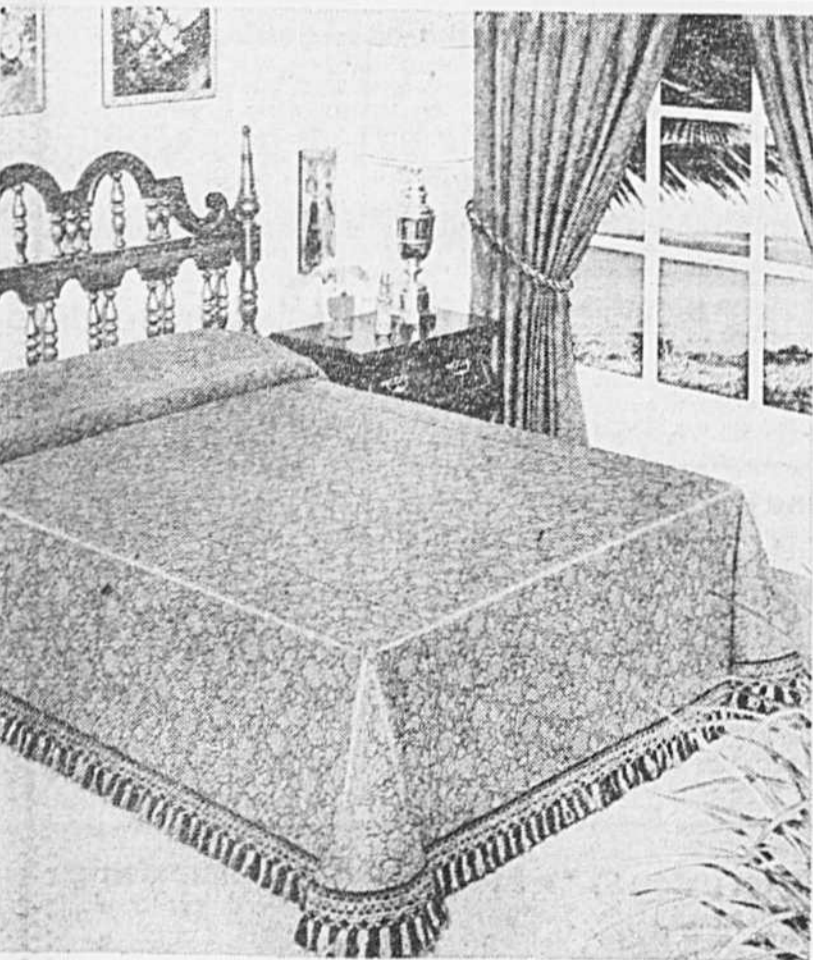
Achat en personne seulement.  
 Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 470



**Télécouleur meuble 26" Viking Eaton au châssis 100% transistorisé**  
**Prix spécial 759<sup>99</sup> ch.**

Ce bel appareil vous assure du rendement fiable d'un châssis entièrement transistorisé. Son et image instantanés. Contrôles automatiques pré-régulés de la couleur et des teintes. Accord précis automatique. Réglage automatique de luminosité pour obtenir une image aussi claire le jour que dans l'obscurité. Lampe-écran "Negative Guard Band". Indicateurs de canaux UHF et VHF lumineux. Belle ébénisterie de style méditerranéen, au fini chêne ou noyer, environ 35"L x 19"P x 30"H. Modèle 694-26C.

Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 460.



**Tentures et couvre-lits assortis "Westfield"**

Belles tentures à motif damassé traditionnel, en coton et rayonne lavable, séchable par ventilation sans chaleur, repassage permanent. Envers de mousse acrylique pour donner plus de corps aux tentures et protéger de la pluie et de la buée. Tête à plis pincés, crochets coulissants. Largeur plissée et longueur avec ourlet, dimensions approximatives. Noir/rouge, ton or, avocat, céleri.

**Prix spécial**  
 50" x 95" **19.99** la paire  
 100" x 95" **39.99** la paire  
 150" x 95" **61.99** la paire

**Couvre-lits assortis.**

Couvre-lit non-matelassé, de style jeté avec frange. En coton et rayonne comme les tentures.

**Prix spécial**  
 Lit jumeau, 81" x 108" **33.99** ch.  
 Lit double, 95" x 108" **36.99** ch.

Centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 267.

Toutes les dimensions données sont approximatives.

**Une aubaine exceptionnelle!**  
**Coupons de moquette**

**Prix spécial**

de 6' x 9' à 9' x 12' environ **33<sup>00</sup> à 143<sup>50</sup>**

Voici l'occasion de vous procurer une carpepe à bon compte. Eaton vous propose une bonne aubaine sur des fins de rouleaux et des retails de diverses fibres: polypropylène "Propylon", nylon, acrylique et laine dans le lot. Rendez-vous chez Eaton et faites votre choix!

Achat en personne seulement.

Centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte Saint-Luc). Rayon 272.

**Faites vos achats au nouveau Eaton Eaton Cavendish**

Vous serez impressionné par la riche sélection de marchandise de qualité; pour votre famille ou votre foyer.

Mail Cavendish,  
 5800 boul. Cavendish,  
 (quartier Côte St-Luc).

Montréal Centre-ville  
 Le paradis du magasinage à Montréal.  
 Angle Ste-Catherine et Université.

Magasins de banlieue  
 Centres commerciaux Anjou, Pointe-Claire  
 et au mail Cavendish.

Centres d'aubaines Eaton  
 Centres commerciaux Maisonneuve et  
 Pont-Mercier.

Magasin de l'entrepôt  
 4505 rue Hickmore: l'endroit où fureter  
 pour trouver à coup sûr de vraies aubaines.

Heures d'ouverture Eaton:  
 Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00  
 Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00  
 Samedi de 9h00 à 17h00

La Carte Comptable Eaton:  
 une façon moderne de magasiner.  
 Le standard téléphonique ouvrira  
 à 8H 30. - 842-9211

# EATON